

Faculté de Médecine
École de Sages-Femmes

Diplôme d'État de Sage-femme
2017-2018

L'avortement avant et après sa légalisation

Présenté et soutenu publiquement le 28 aout 2018
par

Caroline Girard De Courtilles

Directeur : Christophe GAUBERT

Guidante : Marie-Noëlle VOIRON





Je tiens à remercier,

Christophe Gaubert, directeur de ce mémoire pour ses avis, ses corrections et ses conseils tout au long de la réalisation de ce travail.

Marie-Noëlle Voiron, guidante de ce mémoire, pour son enthousiasme, sa disponibilité et sa patience, qui m'ont été d'une aide précieuse.

Toutes les femmes, anonymes, qui ont eu la gentillesse de m'accorder du temps et de me faire entrer dans leur intimité pour mener à bien cette étude.

Les sages-femmes enseignantes de l'école, qui nous ont forgées en tant que professionnelles.

Ma promotion, pour ces quatre belles années passées ensemble, et particulièrement, Pauline, Camille et Audrey, sans qui ces années étudiantes n'auraient pas été les mêmes.

Ma « coéquipière » Vietnamiennne, Pauline, pour ce voyage inoubliable.

Mes parents, mes trois sœurs et Mathieu, pour leurs encouragements et leur soutien constant depuis le début de ces études.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Introduction	7
1.1. Société, politique nataliste et religion	7
1.2. Sexualité et contraception	8
1.3. A partir des années 60	8
1.4. L'avortement clandestin	9
1.5. L'IVG aujourd'hui.....	10
Matériel et méthode	12
Analyse du discours et discussion.....	13
1. Les femmes ayant avorté avant 1975	13
1.1. Contexte.....	13
1.1.1 Les bonnes mœurs du 20 ^{ème} siècle.....	13
1.1.2 L'influence de la religion sur la sexualité.....	13
1.1.3 La peur d'être enceinte et l'impact sur la sexualité.....	13
1.1.4 L'influence du regard d'autrui sur la maternité	14
1.1.5 La contraception et les maris	14
1.1.6 La prise de conscience de la grossesse	15
1.1.7 Raisons qui les ont poussées à avoir recours à un avortement.....	16
1.2. L'avortement	16
1.2.1 La place de l'éducation et de la religion dans la prise de décision	16
1.2.2 Vers qui se tourner ? Ou aller ?	17
1.2.3 Trois parcours différents	17
1.2.4 Les hommes	19
1.2.5 Un acte réprimandé	20
1.2.6 Les sentiments ressentis pendant l'avortement.....	20
1.2.7 Un secret.....	23
2. Les femmes ayant avorté après 1975.....	25
2.1. Contexte.....	25
2.1.1 Contraception et évolution des mœurs	25
2.1.2 Difficultés contraceptives	26
2.1.3 La norme procréative.....	26
2.1.4 La découverte de la grossesse	28
2.1.5 Les mères : l'interlocutrice privilégiée	28
2.2. L'avortement	29
2.2.1 Prise de décision et partage de l'information.....	29
2.2.2 La volonté des géniteurs à s'investir	31
2.2.3 L'avortement.....	32
2.2.4 Influence de la prise en charge sur le vécu.....	32

2.2.5 Évolution des sentiments	34
3. Comparaison entre les deux populations	38
3.1. Les raisons d'un avortement	38
3.2. Le vécu de l'avortement	38
3.3. L'évolution des sentiments	39
4. Vision de l'avortement qu'il soit légal ou clandestin.....	40
4.1. Connaissances des femmes les plus âgées sur l'IVG	40
4.2. Connaissances des femmes les plus jeunes sur l'avortement clandestin	40
4.3. Conséquences de la légalisation selon les femmes les plus âgées	42
4.4. Quelques réserves quant au recours au droit à l'IVG	42
Conclusion	44
Références bibliographiques.....	46
Annexes.....	48



Introduction

L'avortement est une pratique qui a toujours existé, et qui existera probablement toujours.

D'après les statistiques de l'INED des années 2000, le nombre moyen d'IVG est aux alentours de 0,5 par femme, ce qui représente un peu plus d'une IVG pour 4 naissances vivantes [1]. Étant donnée la prohibition et le secret de l'avortement avant 1975, les statistiques disponibles sur le nombre d'avortement avant cette date, ne sont que des estimations. Elles restent cependant similaires aux statistiques actuelles de l'INED, montrant ainsi la nécessité de la légalisation de l'avortement [2].

Nous nous sommes alors intéressés à l'histoire de ces femmes qui ont, pour certaines, subi leurs grossesses, à celles qui ont eu recours à un avortement clandestin, à leur combat pour se faire entendre et faire en sorte que la loi Veil de 1975, légalisant l'avortement, soit acceptée.

La prise en charge actuelle des femmes décidant d'interrompre leur grossesse est totalement différente de celle des femmes l'ayant fait avant 1975. Nous nous sommes alors interrogés sur la perception qu'ont deux générations de femmes confrontées à cet acte, avant et après sa légalisation.

1.1. Société, politique nataliste et religion

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, la croissance démographique de la France est très faible [3]. A la veille de la première guerre mondiale, l'État tente alors d'encourager les femmes à procréer et honore la femme au foyer. Les familles nombreuses deviennent alors un enjeu politique, d'un point de vue démographique [4].

La propagande nataliste se concrétise par la loi du 31 juillet 1920 qui entrave surtout la contraception féminine de l'époque [5]. La législation de l'avortement sera ensuite plusieurs fois modifiée. Elle correctionnalise puis pénalise l'avortement. La loi du 15 février 1942 paraît sous le régime de Vichy. Paroxysme de l'idéologie nataliste, elle fait de l'avortement un « crime contre l'État », donc passible de la peine de mort [2].

De plus, au début du XX^{ème} siècle, la religion chrétienne tient une place très importante en France et dicte les lois de la sexualité et du modèle de la famille. Ainsi, les femmes pratiquant un avortement sont vues comme des meurtrières aux yeux de l'Église catholique [7].

Après la seconde guerre mondiale, l'augmentation de la natalité est considérable. La propagande nataliste s'estompe au fil du temps et la France assiste à un déclin des pratiques religieuses qui ne sont plus au centre de la vie familiale [8].

1.2. Sexualité et contraception

La sexualité des femmes de la première moitié du XXème siècle se résumait à la procréation, le plaisir existait peu [2] [9]. La contraception était peu fiable et presque inexistante. Dans les années 1950, les diaphragmes et les stérilets ont vu le jour, contournant la loi de 1920. La première pilule contraceptive, mise sur le marché en 1961, n'est que très peu connue par les femmes. L'existence de nouveaux moyens contraceptifs n'impliquent donc pas forcément leur usage [10]. En effet, seules les femmes les plus informées, fortunées, ou en contact avec des médecins progressistes ont pu y avoir recours. Les femmes en âge de procréer vivaient donc leur sexualité dans l'angoisse de devenir à nouveau mère [2]. Il faudra alors attendre que la loi Neuwirth de 1967 soit votée pour que les femmes aient plus largement recours à la contraception [9][11].

1.3. A partir des années 60

Au début des années 1960, une nouvelle configuration politique fait entrer l'identité des genres dans le débat public. En effet, plusieurs mouvements féministes vont émerger revendiquant, entre autres, la légalisation de l'avortement, désigné comme l'outil de la liberté de la sexualité : la maternité devait être un choix et non un destin.

Ainsi, en 1956, est fondé le mouvement *Maternité heureuse*. Ce mouvement évoluera vers le *Mouvement Français pour le Planning Familial* (MFPF), ce qui aboutira à l'ouverture du premier centre de planning familial en 1961 [2] [12]. Des centres se créent un peu partout en France et montrent le réel besoin des couples dans ce domaine et l'inadéquation des lois.

Grace à la loi Neuwirth de 1967 qui légalise la contraception, les femmes vont partir à la conquête du droit à la maîtrise de leur fécondité. Puis en mai 1968, les femmes commencent à crier haut et fort leur refus des lois sur la sexualité, fixées par la religion. On assiste alors à l'émergence d'une idéologie où la sexualité est perçue comme une source de plaisir, autant pour les femmes que pour les hommes [2]. Mai 1968 est alors un tournant pour les femmes, ce mouvement fait voler en éclat les tabous ancestraux sur le corps féminin. Les acteurs de la revendication de la contraception et de l'avortement libre se multiplient et l'idée de libération du corps des femmes prend de l'ampleur [13] [14].

Le mouvement de libération des Femmes (MLF) qui fait du droit à l'avortement un de ses principaux objectifs, prend naissance en 1970 et fait descendre de nombreuses femmes, de toutes classes sociales dans la rue. La prise de conscience est importante et les femmes s'aperçoivent qu'elles rencontrent les mêmes problèmes [15].

De plus, des évènements comme le procès de Bobigny, le manifeste des 343, ou le manifeste de 331 médecins déclenchent le scandale de l'avortement et contribuent à faire changer les mentalités en faisant passer l'avortement de la honte et de la prohibition, à l'affirmation [15].

Au début des années 70, le mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception (MLAC) ne se cache pas de pratiquer des interruptions de grossesse selon la méthode Karman, ni d'en apprendre les techniques à tous ceux qui le désirent. De plus, ils organisent des voyages collectifs pour l'Angleterre ou les Pays-Bas [2] [10] [15].

Au même moment, Valéry Giscard d'Estaing a mis entre les mains de Simone Veil, ministre de la santé, le dossier de l'interruption volontaire de grossesse qui a été légalisé le 17 janvier 1975 [13] [16] [17].

1.4. L'avortement clandestin

Tous les mois, de nombreuses femmes craignaient d'être enceintes. Quand cela arrivait, elles se retrouvaient dans des situations de détresse auxquelles il fallait mettre fin. Certaines partaient en quête d'un médecin ou d'une « faiseuse d'ange ». En plus de la peur et de la difficulté à trouver une adresse, elles risquaient de se faire arrêter par la police. La recherche était humiliante, le plus grand secret était de mise [2] [14] [18].

Parfois, lorsque leurs recherches étaient infructueuses ou lorsque les femmes n'avaient pas les moyens financiers de payer la personne ressource, elles pratiquaient leur avortement elles-mêmes, avec ce qu'elles trouvaient.

Plusieurs techniques ont été utilisées, comme l'injection d'eau savonneuse dans l'utérus, l'utilisation d'objets pointus ayant pour but de percer les membranes (aiguilles à tricoter, plantes, piques...), ou encore, l'introduction d'une sonde dans l'utérus [18]. Ces pratiques étaient très dangereuses et les femmes risquaient leur vie à chaque fois. Il y avait en effet des risques d'hémorragie, de perforation utérine et d'infection importants [19].

Une fois l'hémorragie déclenchée lorsque l'évacuation du contenu utérin ne se faisait pas, la plupart des femmes allaient à l'hôpital. L'attitude des médecins à leur égard était bien différente selon les praticiens. Certains les soignaient par compassion, en prenant le risque d'être puni par la loi et le conseil de l'Ordre, d'autres refusaient de les prendre en charge, ou alors, dans

des conditions déplorables. Les femmes subissaient alors des tortures morales, mais aussi physiques. Elles pouvaient parfois subir un curetage sans anesthésie [2] [13].

1.5. L'IVG aujourd'hui

Un des objectifs de la loi Neuwirth de 1967 était d'éradiquer les avortements grâce à l'accès à la contraception. Il est aujourd'hui loin d'être atteint [20].

Cela peut s'expliquer par les difficultés de la pratique contraceptive efficace pour les femmes tout au long de leur vie affective et sexuelle, mais aussi par les conséquences que peut avoir la contraception sur l'état psychique des jeunes femmes, les incitant à tester leurs capacités reproductives sans pour autant désirer un enfant.

La diffusion massive de la contraception implique que les femmes sont désormais en mesure de différer les grossesses. Ceci a profondément modifié la « norme procréative » en dictant les conditions nécessaires, favorables à l'arrivée d'un enfant. Cette possibilité contraceptive, fortement encouragée par la société, postule implicitement la responsabilité individuelle de la femme dans les grossesses non désirées et le recours à l'IVG [20] [21].

L'IVG n'est pas un acte anodin pour les femmes. Même si la grossesse n'est pas désirée, son interruption entraîne bien souvent un travail de deuil qui peut avoir des conséquences sur le maintien de la bonne santé psychologique d'une femme à plus ou moins long terme [22].

L'IVG n'est pas un acte banal du point de vue de la morale, il exige réflexion et délibération. Les enjeux éthiques concernant la liberté de procréer et le droit de refuser la procréation distingue la femme d'un côté, et l'embryon de l'autre [23] [24]. Aujourd'hui, la loi légalisant l'avortement repousse au second plan les interrogations éthiques concernant le statut de l'embryon au profit de la santé physique et psychique de la femme.

A partir de ce constat, nous avons orienté notre recherche avec comme objectifs de comparer:

- Les raisons qui poussent deux groupes de femmes à subir un avortement avant et après sa légalisation.
- Le vécu de l'avortement, avant et après sa légalisation, pour deux groupes de femmes l'ayant subi.

- Les sentiments qu'engendrent un avortement pour les femmes de deux groupes différents, avant et après sa légalisation.

En dernier lieu, nous avons aussi comparé la vision qu'ont les femmes, de l'avortement clandestin et de l'avortement légal, selon le groupe auquel elles appartiennent

Matériel et méthode

Nous avons réalisé une étude qualitative descriptive basée sur des entretiens semi-directifs. La population étudiée devait être composée de huit femmes ayant toutes vécu un avortement, quatre d'entre elles, l'ayant vécu avant la loi Veil de 1975 et les quatre autres, après.

Dans la réalité, seules sept femmes ont pu être interrogées. Trois ayant avorté avant 1975 et quatre après, dont une, quatre années après la légalisation. Le sujet étant tabou, une des trois femmes les plus âgées a refusé que nous la rencontrions, un entretien téléphonique a donc été réalisé. Il existe donc un biais d'information et de prévarication. Un entretien téléphonique supplémentaire a été réalisé avec une ex-militante au MLAC, ayant pratiqué des avortements clandestinement. Il a permis de confirmer les données existantes. Un tableau récapitulatif des femmes et de leurs caractéristiques a été réalisé, pour donner une vue d'ensemble de l'échantillon (annexe 1).

La population a été recrutée par les réseaux sociaux (famille des étudiantes sage-femme de Limoges, groupe de témoignage « avortement soutien »), grâce à des enseignantes de l'école de sages-femmes, et enfin par l'intermédiaire de Xavière GAUTHIER, écrivain, et de Bénédicte MALAURENT, militante au MLAC.

Nous avons utilisé un guide d'entretien structuré en plusieurs thèmes (annexe 2). En premier lieu, nous avons interrogé les femmes sur le contexte de l'avortement, sur les raisons qui les ont poussées à prendre une telle décision, et sur la description du parcours de chacune. Nous nous sommes ensuite intéressés au vécu de l'avortement, aux sentiments qu'il implique dans les jours, les mois, voire les années qui suivent. Nous avons aussi abordé l'influence que pouvaient avoir la religion, les médias et l'entourage de chaque femme, sur leur décision et leur vécu. Enfin, nous nous sommes demandé quelle était le point de vue des femmes sur l'avortement, qu'il soit clandestin ou légal.

D'autres variables ont porté sur les caractéristiques sociales de la personne interrogée, pour permettre d'analyser leur influence : âge, nombre d'enfants, situation maritale ou présence du conjoint, niveau d'études et ressources financières, religion.

Après accord des femmes, les entretiens ont été enregistrés par dictaphone puis retranscrits textuellement. Une analyse du discours a été réalisée après avoir fait une classification thématique de ceux-ci.

Analyse du discours et discussion

1. Les femmes ayant avorté avant 1975

1.1. Contexte

1.1.1 Les bonnes mœurs du 20^{ème} siècle

La situation de la conjugalité est à la fois codifiée et répressive. La virginité féminine avant le mariage était une valeur défendue par les familles.

Ainsi, Madame B nous raconte que son père ne lui a pas parlé « *pendant quelques temps* » quand il a su qu'elle était enceinte alors qu'elle n'était pas encore mariée.

Pour Madame C, « *Il y avait presque une obligation de conformité. Quand on avait 22 ou 23 ans, on se mariait et on avait un enfant. C'était comme ça* ». Elle semble avoir été contrainte au mariage et à la maternité par sa famille, même si elle insiste sur le fait d'avoir aimé son mari et sa fille.

1.1.2 L'influence de la religion sur la sexualité

La France compte 87% de catholique en 1972 [25]. Mesdames A, B et C en font partie. Elles déclarent toutes avoir reçu une éducation religieuse. Madame B a même « *été élevée dans une institution religieuse* ». Elle a reçu une éducation où « *la notion de faute* » était très présente. Elle ajoute : « *On vous enseigne que le plaisir c'est un péché, que... l'acte sexuel c'est un péché... Et... il en reste toujours quelque chose (...)* Je culpabilisais de faire l'amour ».

En effet, l'Église n'accepte la sexualité que dans le cadre du mariage et dans le but de procréer. L'acte sexuel est donc soumis à de nombreuses interdictions. En 1930, le pape Pie XI publiait une encyclique qui avertissait les époux que s'ils font usage du mariage sans volonté de donner la vie, ils sont « *souillés d'une faute grave* ».[26] [27]

1.1.3 La peur d'être enceinte et l'impact sur la sexualité

Les entretiens réalisés montrent les difficultés à séparer sexualité et reproduction. Pour Madame A et Madame B, le premier enfant était désiré. Toutes les deux en ont rapidement eu un deuxième. Madame C n'en voulait qu'un. La peur de la grossesse s'est donc installée chez chacune des 3 femmes. Pour Madame C, « *il y avait une crainte permanente à l'époque d'être enceinte.* » et c'est ainsi qu'elle attendait tous les mois ses règles « *comme le messie* ».

Madame B raconte que cette angoisse liée à la grossesse lui a « *gâché la vie* ». Elle semble avoir été partagée entre la volonté de maîtriser la taille de la famille et la frustration d'être privée de rapports sexuels. La crainte de la grossesse peut rendre problématique l'épanouissement sexuel, comme dans le cas de Madame B qui avoue qu'elle n'avait « *plus de désir après* » et plus « *forcément envie de faire l'amour* » mais qui n'osait pas se « *refuser* » de peur que son mari aille « *voir ailleurs* ». Elle subissait donc sa sexualité et les conséquences de celle-ci en ayant un deuxième enfant non désiré.

Pour Madame C, ne désirant qu'un seul enfant, la sexualité a tout de même existé et a été appréciée. « *Le corps prend plaisir quoi... voilà. Mais quelque part, il y a toujours cette peur... qui vous guette.* ». Elle ajoute : « *On vivait notre sexualité dans la peur vous savez ! Oui dans la peur !* »

Pour beaucoup de femmes au 20ème siècle, la sexualité se résumait donc à la procréation. Le plaisir était rattrapé par la peur d'une nouvelle grossesse [2]. La maternité semble être, pour ces 3 femmes, assimilée à une sorte de punition de l'acte sexuel.

1.1.4 L'influence du regard d'autrui sur la maternité

La perception de la sexualité était emprunte de moralité. Parler de la vie sexuelle des individus n'était pas admis et la sexualité était confinée à l'espace privée [27] [28]. Madame A et Madame B sont gênées lorsque nous abordons le sujet.

En fait, nous comprenons que le regard que porte la société sur la maternité avait une importance considérable pour Madame A. Elle nous parle de l'image que renvoie une femme enceinte : « *Quelle honte cette femme qui se promène avec son ventre là comme ça ! Tout le monde sait quelle a couché* ». Elle parle ensuite d'elle et de l'image qu'elle a peur de renvoyer après ses deux grossesses, séparées de 27 mois : « *quand on avait des enfants rapprochés comme ça, à l'époque, on disait qu'on était des lapines (...). C'était très mal vu.* » La grossesse constitue la preuve inéluctable que l'acte sexuel s'est produit. Il ne fallait donc pas que les enfants soient trop rapprochés pour ne pas laisser percevoir une activité sexuelle fréquente. Madame B nous confie : « *Pour ma troisième grossesse, ma fille est née au mois de février et mes parents ont su que j'étais enceinte au mois de janvier (...). Je crois que j'avais un peu honte... Vous voyez... 3 fois enceinte en 3 ans...* ».

1.1.5 La contraception et les maris

La contraception était presque inexistante et peu fiable. Les préservatifs sont autorisés pour lutter contre les maladies vénériennes mais sont peu utilisés à cause du sentiment de honte suscité lors de leur achat [10]. C'est d'ailleurs le cas de Madame B qui nous confie : « *j'ai acheté une boîte de préservatifs. On n'en trouvait pas comme ça à l'époque. Je l'avais*

commandé et j'ai demandé à ma tante de la recevoir chez elle ». Elle avait alors tenté de convaincre son mari de les utiliser mais celui-ci avait refusé. Elle ajoute : « *Vous savez, dans ces cas-là, les hommes euh... C'était : « Débrouille toi, c'est ton affaire* » ».

Les maris de Madame A et Madame B ne s'intéressaient effectivement pas à la contraception. Ils ne semblent pas se sentir concernés, comme la majorité des hommes à cette époque. C'est ce qui est retrouvé dans la quasi-totalité des témoignages de la génération de Madame A et Madame B : les femmes disent que leur conjoint est absent et n'accordent que peu d'intérêt à ce sujet [2] [18].

Madame A nous dit : « *On faisait attention... Voilà. C'était... Voilà, c'est tout. Et puis, vous savez bien, les hommes eux, ils veulent leur plaisir et puis voilà hein... La femme n'a qu'à faire attention et c'est à elle à se débrouiller. (...) C'était une affaire de femmes, il ne voulait pas entendre parler* ». La réticence à parler de Madame A ne nous a pas permis de savoir exactement comment elle « *faisait attention* ». Madame B « *utilisait le retrait surtout... Mais... qui ratait souvent* ».

Madame C a utilisé la pilule après la loi Neuwirth de 1967. Elle nous confie qu'elle avait « *eu beaucoup de mal à l'avoir... C'était vraiment le tout début de la pilule* ». Son médecin lui avait fait une ordonnance, sans lui expliquer comment la prendre. « *On n'en parlait pas. Je devais me débrouiller avec ça* ». Elle ajoute : « *Je la prenais irrégulièrement... euh... C'était bizarre tout ça. La contraception, ça n'était pas du tout quelque chose que je maîtrisais* ».

Les techniques de contraception restent limitées car interdites ou difficiles d'accès pour Madame A et Madame B. Le défaut d'information de Madame C l'a entraîné dans une incapacité à contrôler totalement sa fécondité. Ces faits ont eu pour conséquences des grossesses non désirées pour les 3 femmes.

1.1.6 La prise de conscience de la grossesse

Lorsque Madame A a pris conscience qu'elle était à nouveau enceinte, elle était « *complètement désespérée* ». Pour Madame C, ça a été « *l'affolement sur le moment. L'affolement total* ». Elle se qualifie de « *submergée* » par la nouvelle.

Madame B nous confie avoir été tellement « *angoissée* » et « *mal* » qu'elle a « *envisagé le pire (...) Par rapport à moi et ma petite fille* ».

Comme le suggère l'expression « *le faire passer* » utilisée dès le début de l'entretien par Madame A, l'enfant semble être un intrus qu'il faut chasser. Le vocabulaire qualifiant cette grossesse non désirée l'assimile à un piège. Elle nous confie ensuite avoir mis du temps à « *accepter le terme « avortement* » ».

Les mots employés par les 3 femmes nous montrent à quel point accueillir un nouvel enfant était alors impossible pour elles. Le non désir d'enfant était déjà présent pour chacune d'elles

avant que ces grossesses ne débutent. Il semble se découpler lorsque qu'elles s'aperçoivent qu'elles sont de nouveau enceintes.

1.1.7 Raisons qui les ont poussées à avoir recours à un avortement

Après avoir situé dans quel contexte se trouvaient les femmes ayant avorté avant 1975, nous allons analyser au cas par cas les raisons qui les ont poussées à y avoir recours.

Madame A dit ne pas vouloir plus de 2 enfants. Elle ajoute même qu'elle se serait « contentée que d'un ». Un troisième enfant n'était simplement pas envisageable.

Pour Madame B, la situation était différente. Elle se dévoile plus que Madame A à ce sujet. Ses deux premiers enfants avaient 18 mois d'écart et Madame B a appris qu'elle était de nouveau enceinte 3 mois après la naissance de sa fille. Elle explique qu'elle ne pouvait pas « *s'occuper de trois enfants comme ça* ». Elle regrette de ne pas pouvoir « *apporter toute l'attention dont un enfant a besoin* » quand ils sont aussi rapprochés. Elle dévoile aussi les difficultés financières auxquelles faisait face le couple et l'insuffisance d'espace que leur offrait leur logement.

Madame C avait commencé « *un travail d'analyse lacanienne* ». Elle sentait que « *le plus important* » était de continuer son « *travail d'analyse* ». Elle ajoute : « *deux séances d'analyse par semaine, mon travail et ma fille, qui était quand même toute petite... Je savais que si j'avais un deuxième enfant, je n'allais pas pouvoir continuer mon analyse. Enfin... J'aimais être une maman, je... mais... Ce travail était vraiment nécessaire pour moi, et il fallait que je continue. C'était impératif pour moi* ».

Toutes les 3, bien installées dans leur vie de femmes et de mères, expliquent clairement que ce n'était pas le bon moment, ni les bonnes conditions pour accueillir un enfant.

1.2. L'avortement

1.2.1 La place de l'éducation et de la religion dans la prise de décision

L'avortement est condamné dans la religion catholique par le sixième des dix commandements rapportés dans l'Ancien Testament : « tu ne commettras pas de meurtre » [28] [29] Ainsi, dans Donum vitae, nous trouvons : « la vie humaine doit être respectée et protégée de manière absolue depuis le moment de sa conception. Dès le premier moment de son existence, l'être humain doit se voir reconnaître les droits de la personne, parmi lesquels le droit inviolable de tout être innocent, à la vie » [6]. L'embryon est donc considéré comme un être humain à part entière. Pour Madame C « *L'avortement, c'était un péché grave, extrêmement grave ! (...) c'était un interdit majeur !* ». C'est en effet toute son éducation qui est remise en cause lorsqu'elle a pris cette décision, ce qui ne l'a pas aidé à la prendre sereinement.

La décision d'avorter chez Madame B n'a pas été influencée par sa religion ni par son éducation. « *Pour la religion chrétienne, c'est un crime hein... Mais... quand j'ai pris ma décision, je ne pensais pas à ça* ». En effet, à l'époque où cet acte était interdit, Madame B semble avoir été tellement occupée à se cacher, à trouver une filière qu'il ne lui restait plus de place, ni dans son esprit, ni dans son temps, pour se poser des questions morales ou religieuses. Il fallait qu'elle agisse et vite.

1.2.2 Vers qui se tourner ? Ou aller ?

Madame A et Madame B vivaient à la campagne. Elles décrivent la solitude à laquelle elles ont dû faire face lorsqu'elles ont pris la décision d'interrompre la grossesse.

Madame A s'est tournée vers une de ses amies. « *J'avais une amie, je savais que ça lui était arrivé déjà, qu'elle avait déjà été confronté à ce genre de... euh... de problème. Alors je lui ai demandé... euh... ce qu'elle avait fait* ».

Madame B s'est confiée à sa sœur qui lui a donné une adresse. « *On ne pouvait pas en parler... Si ma sœur ne m'avait pas dit d'aller voir cette personne, je ne sais pas comment je me serai débrouillée... J'aurais été obligée d'en parler à quelqu'un d'autre... Mais à qui aurais-je pu en parler ? A qui ? Quelqu'un... Il y avait certainement des personnes dans mon entourage qui avaient déjà fait ce genre de choses mais qui n'en parlaient pas* ».

Chacune avait connaissance de l'existence des avortements, mais, du fait de la prohibition de l'acte, la difficulté à en parler était telle qu'elles se retrouvaient livrées à elles-mêmes.

Madame A nous dit : « *je pense que c'est du bouche-à-oreille surtout. C'était une boule de neige. Quand une savait, « Oh beh attend je vais te dire », et puis ça se passait comme ça. Donc on savait qu'elles existaient, sans vraiment savoir en fait.* »

Dans le cas de Madame C, les choses étaient différentes. Elle habitait Paris. Selon elle, « *Des avortements, il y en avait tout le temps ! Le planning familial... Pff... Oui on connaissait hein ! Tout le monde connaissait à Paris* ».

Madame A et Madame B ont été obligées de parler de leur état pour trouver une filière, contrairement à Madame C qui a tout de suite su où aller. Nous constatons donc qu'il y avait une grande disparité d'informations entre la campagne et la capitale.

1.2.3 Trois parcours différents

Chacune a eu recours à une technique différente, avec un seul but : mettre fin à cette grossesse. Les techniques dépendaient du réseau de sociabilité des trois femmes.

Madame A s'est débrouillée seule avec la sonde que lui avait prêtée son amie. Après une première tentative ayant échoué, elle s'est tournée vers sa belle-mère qui lui a prêté un spéculum. *« J'ai pu mieux rentrer la sonde. C'était plus aisé pour la rentrer davantage ».*

L'expulsion s'est déroulée 2 jours après avoir installé la sonde, au bureau. *« Je suis allée aux toilettes et puis j'ai fait... euh...un œuf... dans les WC, toute seule. »*

Elle s'est aussi confiée à son médecin *« qui était de la campagne »* et qui *« connaissait ce genre de problème »*. Il l'a arrêté une semaine, le temps qu'elle fasse *« des injections de pénicilline »*. Son médecin était aux faits de ce que Madame A faisait sans s'en mêler plus que ça : *« Il m'avait donné les piqûres, c'est tout »*.

Concernant la douleur ressentie lors de l'avortement, Madame A nous décrit *« un mal de ventre terrible »* à se *« tordre de douleur »* alors qu'elle était sur son lieu de travail. Elle a cependant un discours moraliste, dans lequel nous percevons de la culpabilité puisqu'elle nous confie ensuite : *« je savais que c'était mal ce que je faisais donc c'était normal que j'aie mal. Enfin c'est ce que je me disais... »*.

Madame B a été orientée chez une femme sur les conseils de sa sœur. Cette femme, Madame B la connaissait bien. Elle avait assisté à ses deux accouchements et l'a *« accueillie à bras ouverts »*. Elle l'a installée *« dans sa chambre, sur son lit »* et lui a fait une injection dans l'utérus à l'aide d'*« une poire »*. Madame B décrit ces injections comme une sorte de *« lavement »* qui a provoqué *« une fausse-couche »* 8 jours après.

Dans le discours de Madame B, nous constatons qu'elle éprouve pour cette femme, qui l'a aidée gracieusement, une extrême reconnaissance. Elle en parle avec beaucoup d'émotions dans son regard et le ton de sa voix. Elle la décrit comme *« quelqu'un d'important qui avait eu pitié de moi... Elle n'a certainement pas eu pitié mais... C'est quelqu'un qui a fait quelque chose pour moi d'énorme... D'important, de... Oui... »*. Elle ajoute : *« Elle a fait ça spontanément, vraiment... Parce qu'elle a vu que... Ce n'était pas possible. Et... On est restées... Je pouvais la rencontrer n'importe où. On s'embrassait comme deux vieilles amies. Elle a fait ça vraiment... Pour moi »*.

Lorsque nous abordons le sujet de la douleur éprouvée lors du geste, celle-ci semble minime et atténuée par le soutien que lui a apporté la femme qui l'a aidée. *« C'était... désagréable bien sûr... (...) Mais elle a fait ça... Avec tellement de douceur et... de compassion... Non... Ce n'était pas douloureux. »* Elle associe tout de même ces sensations à *« des contractions d'accouchement »* ce qui nous conduit à supposer que la relation qui liait Madame B et son avorteuse a eu un impact positif sur le vécu et a atténué la douleur.

Madame C a été très réticente à parler des procédures qu'elle a engagé pour son avortement. Elle nous raconte qu'elle s'est présentée au planning familial de Paris où des adresses lui ont

été indiquées dans des pays où l'avortement était légal. Un commerce s'organisait autour de cette pratique, puisque Madame C raconte avoir payé « *au moins une fois et demie ou deux fois mon salaire de l'époque* ».

Son mari l'a accompagnée et l'« *a déposée devant une clinique, dans une rue d'Amsterdam* ». Elle ajoute : « *C'était la méthode Karman. Voilà. C'est tout ce que je peux vous dire* » [30].

Lorsqu'elle nous parle des sensations ressenties pendant l'aspiration du contenu utérin qu'elle a subi sans anesthésie, le ton de sa voix se ferme encore plus, témoignant du souvenir douloureux qu'elle en a. « *Je ressens la douleur encore... Enfin, la ressentir, non, mais je sais la douleur* ».

1.2.4 Les hommes

Pour chacune des trois femmes, leur mari était informé de leur volonté de mettre un terme à la grossesse. Rapidement après avoir appris être enceintes pour Madame A et Madame C et seulement après s'être renseignée et avoir pris la décision d'aller voir son amie pour Madame B.

Ceci nous indique la volonté de Madame B à éloigner son époux de cette situation tout en exprimant une certaine rancœur à son égard. « *Ce n'était jamais de sa faute. Jamais* ». Quand celle-ci lui a dit ne pas pouvoir garder cet enfant, il lui a répondu : « *Ben, si tu veux. Tu y vas* ». Elle est partie « *à 11 heures du soir, à pied, seule* » chez cette femme qui l'a aidée. Il paraît donc peu concerné par l'état de sa femme.

Le mari de Madame A semble s'être un peu plus investi dans le parcours de son épouse. Il lui est venu en aide, mais seulement lorsque les contraintes horaires ou physiques empêchaient Madame A de se déplacer. Il a été chercher les résultats du test de grossesse au laboratoire et a joué le rôle d'intermédiaire entre le médecin et son épouse après l'avortement.

Le mari de Madame C semble avoir été plus impliqué que les précédents. Elle le décrit d'ailleurs comme « *quelqu'un de calme, de respectueux des autres* » et donc de sa « *décision* ». C'est le seul des trois époux à avoir été décrit comme « *attristé* » par la décision de son épouse.

Les femmes sont obligées de s'intéresser à leur état de grossesse, qu'il soit voulu ou non. Les hommes eux sont à l'extérieur du problème d'un point de vue physique. L'embryon ne se développe pas dans leur corps mais dans le corps de leur épouse. Ils peuvent cependant s'y intéresser s'ils le désirent, comme semble l'avoir fait le mari de Madame C, et à moindre degré, celui de Madame A. Ils n'ont pas exercé leur « pouvoir » dans ce domaine où ils ne peuvent en faire l'expérience. Cela n'a pas empêché le mari de Madame C de lui apporter un soutien affectif et matériel, contrairement à celui de Madame B.

1.2.5 Un acte réprimandé

Jusqu'à ce que la loi Veil du 17 janvier 1975 soit votée, l'avortement était pénalisé pour les avortées et les avorteurs. C'est d'ailleurs le cas de Marie Louise Giraud qui a été guillotinée le 30 juillet 1943 après avoir pratiqué une trentaine d'avortements clandestins [30]. Madame A, Madame B et Madame C savaient toutes les trois qu'elles bravaient un interdit en y ayant recours. Madame A nous dit : « *si on était attrapée, il y avait quand même des risques de prison* ».

Les trois femmes ne semblent cependant pas s'être inquiétées des conséquences judiciaires. Madame A nous confie : « *Comme je l'ai fait moi-même, c'est vrai que je n'y ai pas pensé du tout. Non, je n'y ai pas pensé. J'avais peur par contre d'aller voir une faiseuse d'anges. Ça, ça me... Mais enfin bon, j'étais prête à tout de toute façon* ». Personne d'autre que son mari, sa belle-mère et son médecin, en qui Madame A semblait avoir une entière confiance, n'était mêlé à son avortement. Elle a tout fait seule, du début à la fin. Il n'y avait donc aucune raison pour elle qu'elle soit confrontée aux autorités. Elle conclut : « *Ma réprimande, ma punition, ça a été de me le reprocher toute ma vie.* »

Madame B nous dit n'avoir jamais pensé aux peines qu'elle endurait en ayant recours à un avortement. « *Je n'y ai jamais pensé. Non... Parce que j'avais confiance en cette dame... Et puis après tout, qu'est ce qui prouvait que je n'avais pas fait une fausse couche spontanée ? Non, je n'ai jamais pensé à ça. Vraiment* ». Madame B semble avoir repoussé les questions morales et pénales à un second plan, son esprit étant occupé à trouver un moyen d'interrompre cette grossesse.

Madame C a avorté dans un pays où cela était légal. Elle nous dit : « *Il n'y avait aucune punition possible en France quand on partait à l'étranger. Aucune. Donc je ne risquais absolument rien à cet égard. Je n'ai pas du tout eu cette peur-là.* »

1.2.6 Les sentiments ressentis pendant l'avortement

Madame A ne nous parle pas de ce qu'elle a ressenti d'un point de vue psychologique pendant l'avortement.

Lorsque nous la questionnons sur ce qu'elle a ressenti après, elle nous dit : « *Un soulagement. J'étais contente parce que c'était fait et c'était fini. J'avais mes piqûres d'antibiotiques, ça allait bien se passer. Donc oui, soulagée* ».

Dans les semaines qui ont suivies, le soulagement a fait place à une forme de culpabilité croissante, exacerbée par ses passages devant les toilettes de son lieu de travail, endroit où s'est déroulée l'expulsion.

Elle évoque également le sentiment de honte qu'elle a rapidement ressenti après son avortement. « *J'avais honte. Ce n'était pas bien ce que j'avais fait. Oui, j'avais enlevé la vie,*

j'avais tué ». Ici, Madame A semble se soucier du statut de l'« œuf » qu'elle a expulsé. Elle l'assimile à un être humain en développement qu'elle aurait supprimé. Cela n'est cependant pas le cas durant l'intégralité de l'entretien. En effet, quand Madame A nous dit : « *après avoir éjecté tout ça* », elle utilise le pronom démonstratif « ça ». Elle n'utilise pas un pronom personnel et donc, n'associe pas l'embryon à un être humain en devenir, mais à une chose. Elle semble, par moments, vouloir se protéger en dédramatisant son avortement.

La notion de « *meurtre* » et de « *faute* » revient à plusieurs reprises durant l'entretien, montrant le sentiment de culpabilité ressenti par Madame A, durant toute sa vie. « *Ma punition, ça a été de me le reprocher toute ma vie. Tout ce qui pouvait m'arriver, c'était à cause de ce que j'avais fait. Mon fils était malade, et bien, c'était de ma faute. (...) Il faut que tu payes maintenant. Il faut que tu t'occupes de lui maintenant, parce que tu en as tué un donc maintenant, il faut payer* ». Ce sentiment semble largement être influencé par la religion catholique et l'éducation qu'elle avait reçu alors qu'elle habitait en Algérie. Elle avoue à la fin de l'entretien avoir tenté de mettre fin à sa deuxième grossesse. Son fils est né avec une atrophie rénale. Elle endosse alors la responsabilité de sa malformation, et ceci, encore actuellement. « *Il fallait que je paye ce que j'avais essayé de faire* ». Là encore, la notion de faute est extrêmement présente. Bien que l'impossible lien de causalité entre cette malformation et la tentative d'avortement ait été expliqué à Madame A, elle semble ne pas en tenir compte.

Lorsque Madame B était chez son amie, pendant l'acte, elle décrit : « *J'avais tellement peur... Peur que ça ne fonctionne pas... Et peur aussi que... qu'il m'arrive quelque chose de grave.* » Elle nous dit avoir eu peur des conséquences de ce geste sur sa santé, sur la santé du fœtus s'il survivait, sur l'avenir de ses enfants si jamais « *il lui arrivait quelque chose* ». Cette peur a laissé place à un soulagement une fois l'acte terminé. Elle était alors « *débarrassée* ». Elle ajoute : « *Le lendemain, j'ai pensé à autre chose mais sur le moment j'ai... J'étais soulagée. C'est vrai* ». Nous n'aurons finalement pas su ce que Madame B a ressenti dès le lendemain. Elle ajoute simplement : « *Je me suis retrouvée enceinte quelques mois après... Et là, j'ai dit : « Non, je ne recommence pas »* ». Elle évoque la solitude dans laquelle elle s'est trouvée face à cette situation et explique ne pas avoir voulu revivre cela une nouvelle fois. Elle nous confie, avec beaucoup d'émotion « *j'aurai eu besoin que mon mari me tienne la main* ».

La grossesse de Madame B, survenue 3 mois après l'avortement, l'a certainement aidée à moins penser à cet acte. Il semble tout de même l'avoir impacté puisqu'elle dit : « *vous m'avez obligé à repenser à des dates... Que je... que je voulais oublier (...) on a toujours un petit jardin ou on veut mettre des choses qui nous ont un peu blessées...* »

La religion semble également avoir influencé les sentiments ressentis par Madame B et décupler la sensation d'avoir fauté. Elle nous confie : « *j'aurai certainement des comptes à rendre (...) On verra bien... Au jour du jugement dernier... Peut-être que... Je ne sais pas !* ». Lorsque nous questionnons Madame B sur les sentiments qu'elle ressent aujourd'hui par rapport à cet avortement, celle-ci nous répond : « *Maintenant, je n'y pense plus. Non, il y a prescription* ». Ces propos sont contradictoires avec ce qu'elle évoque précédemment par rapport au « *jugement dernier* ». Nous pouvons donc penser que son interruption de grossesse ne tient plus la place qu'elle tenait auparavant dans son esprit, mais qu'elle est tout de même présente puisqu'elle se soucie du statut qui lui sera attribué après sa mort, selon la religion catholique.

Madame C ne parle pas beaucoup de ce qu'elle ressent pendant l'avortement. Le ton fermé de sa voix lorsque nous la questionnons sur son ressenti face à la situation, pendant ou après l'avortement, nous laisse supposer le conflit psychique auquel elle fait face. Elle décrit : « *La douleur morale, elle était là mais... Elle était en fond. Elle était là, bien sûr, parce que ça avait été tellement difficile de prendre cette décision-là. Elle était là, la douleur morale. Oui, bien sûr... Mais sur le moment, c'était vraiment la douleur physique* ».

De plus, elle semble exprimer une sorte de reconnaissance envers l'avorteur. Elle parle de lui comme quelqu'un qui lui a rendu « *un immense service* ».

Ensuite, Madame C évoque l'aspect humain de sa prise en charge : « *ça m'a aidée à banaliser. Ça ne veut pas dire que ça s'est profondément banalisé dans mon esprit. Ça c'est une autre histoire mais... Sur le moment, oui, ça m'a aidée. Il n'y avait aucun jugement si vous voulez. On passait à la chaîne. Et puis... Oui, on ne nous parlait presque pas. Et en même temps on ne sentait pas de... De jugement dépréciateur si vous voulez. Mais...pff... Sur le moment c'était... banalisé. C'est le seul mot qui me vienne.* »

Après le geste, Madame C nous dit avoir eu peur. Encore une fois, la religion joue un rôle dans ce sentiment puisqu'elle nous dit : « *J'ai eu peur après. J'ai eu peur parce que je pense que dans le registre de la punition à l'acte, il y avait l'idée que j'allais forcément mourir. Donc j'allais forcément attraper le tétanos après ou un truc comme ça...* ».

Dans les années qui ont suivies, Madame C nous dit avoir tout fait pour oublier cette étape de sa vie : « *J'ai tout fait pour continuer dans la banalisation de l'acte. J'allais dire... euh... Presque dans une forme de déni en fait. Oui, c'est ça. Je ne voulais plus rien en savoir de tout ça. Je faisais comme si ça ne s'était pas produit* ». Elle ajoute ensuite qu'elle a continué toute sa vie dans cette banalisation de l'acte.

Lorsque nous questionnons Madame C sur son état d'esprit actuel par rapport à son avortement, là encore, le ton sec utilisé et les réponses courtes formulées nous laisse

supposer le conflit psychique auquel elle est confrontée. Décrire les sentiments qu'elle ressent aujourd'hui semble l'agresser et provoquer en elle des émotions fortes, difficiles à supporter. « *De temps en temps, ça revient comme ça. Je ne peux pas porter ça. Je ne veux pas ! C'était comme ça, point à la ligne. Voilà.* » Elle conclut avec une voix tremblante : « *Alors, mon avortement... euh... cet avortement, dans mon histoire c'est... pff... voilà... ça a été et puis... c'est tout.* »

1.2.7 Un secret

Madame A et Madame B nous disent que le problème de l'avortement était très peu médiatisé : « *On n'en parlait pas* ». Elles expliquent que ce sujet était banni de tous les médias puisqu'il bravaient un interdit. De plus, Madame B explique qu'en habitant à Guéret, elle s'était sentie écartée de tout ce qui avait pu se passer dans la capitale concernant l'histoire de la légalisation de l'avortement, notamment à partir de mai 68. « *On voyait ça comme... Comme quelque chose qui ne nous concernait pas beaucoup (...)* *On le vivait par télévision interposée mais... C'est tout* ». En fait, l'histoire de la légalisation et sa médiatisation ont réellement commencé dans les années 60, mais seulement dans la capitale, avec la création du premier centre de planning familial en 1961 à Paris. Il se répand petit à petit grâce à la création d'autres centres partout en France. Ces centres, et leur lot d'informations, n'étaient donc pas à la portée de Madame A ou de Madame B lorsque celles-ci ont avorté dans la campagne creusoise, respectivement en 1969 et 1964.

Il faut finalement attendre des événements comme la parution du manifeste des « 343 salopes » dans le *Nouvel Observateur* en 1971, ou le procès de Bobigny en 1972 pour que le scandale de l'avortement éclate et qu'il conduise à une plus grande diffusion médiatique du sujet et ce, après les avortements de Madame A et de Madame B. [2]

La prohibition de l'acte par le gouvernement et le contournement de la morale chrétienne font de l'avortement un événement majeur dont il est difficile de parler. En effet, pour les trois femmes ayant avorté avant 1975, ces pratiques restent très secrètes.

Madame B nous confie : « *Si on se faisait... Enfin, si ça se savait, à l'époque, on aurait été montré du doigt* ». Ceci nous montre alors l'influence qu'avait la société sur la prise de décision et le vécu d'un avortement. Personne ne devait savoir afin d'éviter la stigmatisation.

Lorsque nous les questionnons sur les personnes à qui elles se sont confiées, les trois femmes nous font part de la difficulté à aborder un tel sujet que ce soit avec leur famille ou leurs amies. Madame C n'en a jamais parlé à sa famille. « *C'était un bannissement de l'idée même d'en parler à l'époque. Alors si, on en a peut-être parlé quand les choses ont évolué dans le sens de la légalisation mais... Mes parents trouvaient ça complètement scandaleux ! Ils étaient*

choqués ! Alors imaginez bien que j'ai gardé ce secret pour moi. Je n'aurai jamais pu le leur dire ! ». C'est également le cas de Madame B qui nous dit que si son père ou sa belle-mère l'avait su « *ils auraient eu du mal à l'encaisser* » sur un ton ironique.

Elle parle ensuite de ses amies : « *On ne parlait pas beaucoup de ce genre de choses vous savez. Moi je sais que... A mes amies, je n'ai pas parlé de ça. (...) On ne pouvait pas en parler...* ». Pour Madame A, « *c'était très secret* ».

Au fil des années, Madame A et Madame B se sont finalement livrées à leurs amies. Madame A nous dit : « *On s'est trouvées à en parler un jour, je ne sais plus comment. Entre femmes on discute comme ça et puis bon... Euh... Je ne sais pas si c'est elle ou si c'est moi qui l'ai dit la première et puis l'autre a dit : « ben oui, moi aussi ».* Ce ne sont pas des choses dont on parle facilement. Moi, je n'en parle pas à n'importe qui. A mes amies parce que je sais qu'elles sont passées par là mais c'est tout ». Depuis, elle aborde le sujet régulièrement avec elles, mais pas « *librement* » et surtout, jamais devant son mari. Pour elle, c'est un sujet « *tabou* » qui la fait culpabiliser et dont elle a honte, encore à l'heure actuelle.

Madame C n'a, à aucun moment, ressenti le besoin d'en parler à ses amis. Elle nous dit : « *je ne le cache pas mais je ne le dis pas non plus* ». Elle n'en parle que « *si ça se nécessite* ». Elle nous donne l'exemple de sa fille qui lui a demandé de l'aide alors qu'elle était confrontée à une grossesse non désirée à son tour. Madame C a alors sollicité un de ses amis : « *je ne peux pas m'occuper de ça, ça n'est pas possible (...) Et... j'ai dû lui raconter ma propre histoire. Euh... J'ai été obligé de lui dire pour qu'il comprenne que je ne pouvais pas m'en charger.* »

Les normes sociétales définissent l'attitude à avoir en public et ce qui peut être dit ou non. Or, l'avortement constitue un motif de discussion ou de plainte illégitime, obligeant les trois femmes à n'en parler que très peu à leur entourage et entraînant des difficultés dans la gestion de leurs sentiments.

2. Les femmes ayant avorté après 1975

2.1. Contexte

2.1.1 Contraception et évolution des mœurs

Après le vote de la loi Neuwirth en 1967, légalisant l'accès à la contraception, les femmes y ont plus largement recours. Madame D prenait la pilule au début des années 70 « 72, ça commençait à être connu la pilule vous savez ! ».

Dans la décennie suivante, de multiples méthodes contraceptives se sont développées. La contraception efficace est désormais facilement accessible. Dans ce contexte, se diffuse une nouvelle « norme contraceptive » définissant socialement les bonnes pratiques en matière de gestion des capacités gestatives des femmes. Elle se décline alors sous le devoir pour les femmes d'avoir recours à une contraception si elles ne veulent pas d'enfant et ainsi dissocier sexualité et procréation [21]. Ainsi, Madame E et Madame G utilisent un contraceptif depuis plusieurs années. Dans leur discours, nous remarquons qu'elles en parlent d'une façon évidente confortant ainsi cette idée de « norme contraceptive ».

Lorsque nous abordons ce sujet avec Madame F, elle semble vouloir se justifier de ne pas avoir de moyen de contraception lorsqu'elle a eu ses premiers rapports. « *En fait à l'époque... Je n'avais pas de contraception parce que je n'avais pas encore eu de rapports. Et puis en plus, ma mère était assez réticente à tout ce qui était contraceptifs parce qu'elle a eu beaucoup de mal à nous avoir mon frère et moi. Et elle avait mis ça sur le dos de la pilule qu'elle avait prise pendant longtemps* ».

En permettant la dissociation entre sexualité et procréation, la médicalisation de la contraception a contribué à une évolution de la sexualité féminine, aujourd'hui plus diversifiée et plus éloignée de sa finalité reproductive. Désormais, le premier partenaire sexuel est très rarement le seul durant la vie d'une femme [31][31] [32]. Ainsi, Madame F nous parle d'au moins deux partenaires. Madame E nous raconte avoir eu des rapports sexuels avec plusieurs hommes, sans pour autant être en couple avec eux.

De plus, ces évolutions traduisent la dissociation progressive entre l'initiation sexuelle et la vie conjugale. L'entrée dans la sexualité n'est plus liée au mariage, qui n'est lui-même plus une obligation [32] [33]. Madame E, Madame F et Madame G ne nous parlent pas d'obligations de conformité à des normes sociétales comme le mariage, comme le font les femmes les plus âgées, y compris Madame D.

2.1.2 Difficultés contraceptives

Bien que la contraception se soit développée et soit facilement accessible, Mesdames D, E et G évoquent les difficultés auxquelles elles ont dû faire face.

Madame D nous explique : « *En fait j'avais fait mettre un stérilet et ça a commencé... J'avais très très mal au ventre et le médecin pensait que c'était le stérilet donc il me l'a enlevé* ».

Madame D s'est donc retrouvée sans contraceptif pendant quelques temps.

Madame E a eu recours à plusieurs méthodes contraceptives. Elle explique qu'aucune ne lui convenait. « *Je n'ai jamais réussi à trouver un moyen de contraception qui me correspondait, jamais. Donc j'ai testé 3 pilules différentes si tu veux, des microdosées... J'ai tout fait, impossible...* ». Madame E a donc décidé de tout arrêter.

Madame G rencontre des difficultés quant à l'observance de sa pilule. Elle a alors voulu l'interrompre en attendant de se faire poser un implant quelques semaines plus tard par son gynécologue. « *Parce qu'en fait, la pilule, je l'oubliais. Euhhh... Et puis l'implant, pour moi, c'était le seul moyen d'être tranquille tout le temps en fait.* ». Ici, la pilule est vue comme une contrainte pour Madame G, préférant ainsi une autre méthode lui permettant de ne plus penser à son potentiel fécondant.

Face à ces difficultés, les trois femmes se sont trouvées dépourvues de contraceptifs pendant quelques temps et ont été confrontées à une grossesse non désirée. Madame D nous dit : « *Pas de contraceptif alors il est arrivé ce qu'il devait arriver...* ». Madame E nous explique : « *j'ai eu le malheur de rencontrer quelqu'un à cette période-là, et puis j'ai fait la bête hein... Chose qu'il ne faut pas faire, je ne me suis pas protégée. Puisque pour moi, dans ma tête, comme une andouille, je venais juste d'arrêter la pilule, ça faisait à peine un mois. Même pas, 15 jours. Je me suis dit, j'ai encore des résidus, je vais avoir mes règles, y'a pas de problème* ». Elle ajoute : « *C'est quelque chose qui s'est enclenché très vite en fait. Comme on dit, quand y'a quelqu'un qui nous plait, le désir prend le dessus sur la raison...* »

Madame F s'est également trouvée enceinte après des rapports sexuels non désirés.

2.1.3 La norme procréative

L'apparition d'une contraception efficace prescrite par un professionnel médical, associée au recours éventuel à l'avortement à la seule demande de la femme, a modifié le modèle de la maternité. La « norme contraceptive » a eu une influence sur la « norme procréative ». Désormais, puisque les femmes sont en mesure de différer les grossesses, un enfant ne doit venir au monde que s'il est désiré. La contraception et le recours à l'IVG offrent aux femmes la possibilité de choisir non seulement le nombre mais aussi le moment de leur maternité. Elles

peuvent donc choisir d'interrompre une grossesse quand cette maternité n'apparaît pas réalisable dans les meilleures conditions [21][33].

Madame D nous explique qu'elle avait déjà eu deux enfants et qu'elle n'en voulait pas d'un troisième. Son idée d'avorter a été confortée par la peur des conséquences de tous les médicaments qu'elle a pris pour tenter de trouver la cause de ses douleurs abdominales. *« J'en avais déjà deux. En plus avec tout le trafic que j'avais fait avec les médicaments... Je me suis dit : « attends, avec tout ça, à quoi il va ressembler ? » »*. Elle ajoute ensuite : *« moi j'avais déjà deux enfants en bas âge, 18 mois d'écart entre les deux... euh... voilà »*. Elle explique aussi qu'elle aurait eu du mal à subvenir à ses besoins, notamment pour le financement des études. Ainsi, dans le cas de Madame D, le projet parental s'arrêtait à deux enfants. Le couple n'était pas disposé psychologiquement et économiquement à avoir un troisième enfant.

Madame E a pris la décision d'interrompre sa grossesse. Elle nous explique qu'il était impensable pour elle d'accueillir un bébé au sein d'un couple instable. Elle avait effectivement rencontré le géniteur quelques semaines avant de s'apercevoir de la grossesse et ne s'estimait pas être en couple avec lui. De plus, cela aurait perturbé ses projets professionnels. *« Je venais d'être embauchée en temps qu'infirmière, parce que j'ai été diplômée le 11 juillet 2014 et en fait, on était début août 2014 à ce moment-là, donc je me suis dit : « non mais je viens d'être embauchée, je peux pas avoir un gamin, c'est n'importe quoi, ça n'a aucun sens » »*

Pour Madame F, la situation est particulière. Elle a été confrontée à des rapports sexuels non désirés l'ayant conduite à une grossesse. *« Il a carrément fait ça contre ma volonté. J'étais pas du tout d'accord et il y est arrivé par la force »*. Il n'était pas envisageable pour elle de garder l'enfant pour cela d'une part, et d'autre part, parce que les conditions sociales de Madame F n'étaient pas jugées favorables à l'arrivée d'un enfant. *« Je faisais un bac général, je n'avais pas de diplôme... (...) ça aurait vraiment été difficile d'élever un enfant dans ces conditions... Enfin, sans père, avec une gamine pour mère, sans argent... Enfin, ça aurait vraiment été compliqué. »*

Pour Madame G, *« c'était complètement fou de le garder »*. Étant en terminal et son conjoint aussi, le couple n'était pas indépendant d'un point de vue financier.

Toutes ces raisons ont poussé les quatre femmes à avoir recours à une IVG. Un enfant doit désormais naître quand un projet parental est mené par un couple mature affectivement, psychologiquement, et économiquement établi [21] [32]

2.1.4 La découverte de la grossesse

Pour chacune des femmes interrogées, la prise de conscience de la grossesse a été mal vécue. Madame E nous dit : « *quand j'ai repris le test en main, je me suis assise sur les toilettes, j'ai fait : « non ce n'est pas possible, je rêve, c'est pas possible » (...) je me suis dit : « écoute, no stress, parfois ça peut ne pas marcher. (...) Enfin, j'étais dans le déni complet, je me suis dit : « mais non, n'importe quoi », tellement je n'avais pas envie que ça soit le cas. »* Pour Madame F, le monde « *s'écroulait autour* » d'elle. Elle raconte avoir beaucoup pleuré sur les toilettes avec son test dans les mains. Elle ajoute ensuite : « *C'est vrai que malgré mes 17 ans, je me sentais vraiment enfant à cette période. Pas prête à être maman en tout cas. Je voyais ça vraiment comme un corps étranger en fait. »*

2.1.5 Les mères : l'interlocutrice privilégiée

Les trois femmes les plus jeunes nous racontent s'être rapidement confiées à leur mère. Elles constituent alors l'interlocutrice privilégiée pour chacune d'elle. Madame E, qui a « *un lien très fusionnel* » avec sa mère savait qu'elle avait vécu la même situation. Elle a trouvé du réconfort auprès d'elle en échangeant sur le sujet.

Pour Madame F et Madame G, les mères ont été les premières personnes informées. Madame F raconte : « *J'en ai parlé à ma maman pour avoir du soutien justement... Et puis des conseils parce que je ne savais pas quoi faire... (...) J'ai eu besoin, je pense, de ma mère pour me remettre un petit peu l'église au milieu du village, parce que seule... j'étais vraiment déboussolée. J'ai eu besoin de conseils. »*

Lorsque Madame G a fait son test de grossesse, elle nous raconte : « *J'ai tout de suite appelé ma maman (...) Elle m'a dit qu'il fallait bien que je réfléchisse à ce que je voulais faire parce que ce n'était pas un choix à prendre à la légère et tout ça. Elle m'a dit que... Elle... euhhh... elle ne se poserait même pas la question à ma place* », l'encourageant à avoir recours à une IVG. « *Elle m'a fait comprendre qu'elle ne me sentait pas capable d'avoir un bébé maintenant.* » Madame G nous confie ensuite que sa décision d'interrompre sa grossesse a fortement été influencée par sa famille, et en particulier, par sa mère. « *Je me suis tellement sentie poussée... Je n'ai jamais été sûre à 100% donc... Pour moi, c'est de leur faute. Moi... J'étais super jeune... J'avais encore beaucoup l'habitude qu'ils prennent des décisions pour moi... Enfin, à 18 ans on commence à donner un peu son avis mais... C'est quand même souvent les parents qui ont le dernier mot.* » Elle conclut : « *J'ai fait cette IVG pour ma famille et mon copain* ».

2.2. L'avortement

2.2.1 Prise de décision et partage de l'information

Les quatre femmes ont alors dû prendre une décision. Madame D rapidement sûre de son choix en a parlé à son mari, ses parents et à une de ses belles-sœurs afin d'avoir leur soutien. « *Mes parents, ils estimaient que 2 c'était suffisant. Déjà, si j'avais écouté ma mère, je n'en aurais eu qu'un. Mes parents n'étaient pas contre le fait que j'avorte* ». Elle ajoute que personne n'a essayé de la dissuader de se faire avorter. « *Personne ne m'a rien dit. Personne n'a essayé de m'influencer. « Non, ne fais pas ça... ». Non, vraiment aucun ne m'a dit ça. Ils m'ont dit au contraire que c'était moi qui savait le mieux ce qui était bien pour ma famille* ». Madame D a vécu cette situation 4 années après la légalisation de l'avortement. Lorsque nous comparons ses propos à ceux des trois femmes ayant vécu un avortement avant 1975, sa légalisation semble être acquise dans son esprit et celui de sa famille : son discours s'éloigne franchement de celui de Madame C, ayant vécu cette situation très secrètement, seulement cinq ans auparavant. Mais, une réserve perdue tout de même chez Madame D. Elle ajoute ensuite : « *Je n'irai pas le dire à n'importe qui. Je pense qu'il faut être assez proche des gens pour aller en parler comme ça. C'est quelque chose de très personnel en fait* ». Depuis son avortement, Madame D s'est livrée à ses amies les plus proches : « *Ça fait peut-être bien 4 ou 5 ans, quelque chose comme ça. Oh oui, peut-être même plus que ça. On est venue à en parler et on s'est aperçues qu'on avait toute fait une IVG* ». Elle ajoute qu'elle n'en parle désormais qu'avec elles, ayant peur du regard réprobateur des autres personnes. « *Si vous voulez, même si la conversation venait, je ne dirai pas que je l'ai fait. (...) Là, on se l'ait dit entre nous, avec mes 2 autres amies mais... C'est tout. Je n'irai pas le dire à n'importe qui* ».

Madame E nous fait part à plusieurs reprises des difficultés qu'elle a rencontrées pour prendre sa décision. Elle raconte qu'elle a changé d'avis en permanence pendant plusieurs jours. « *J'avais l'impression d'être bipolaire (...) « je viens d'être embauchée, je peux pas avoir un gamin, c'est n'importe quoi, ça n'a aucun sens* ». Et en fait, le lendemain, je me réveillais et je me disais : « *en fait, je ne suis pas une criminelle, je peux pas faire ça* ». Je n'arrêtais pas de faire ça, dans tous les sens ». Elle a alors parlé à ses proches de sa situation pour avoir leur avis et leur soutien. « *J'en parlais sans arrêt. Ça m'a beaucoup aidé d'en parler, d'en parler, d'en parler (...) c'était vraiment un besoin. Quand je le disais à la personne c'est que j'avais une amitié très profonde pour la personne et surtout que j'en ressentais le besoin* ». Elle nous raconte l'avoir dit à « *énormément* » de personnes au moment de la prise de décision et après l'avortement. Elle insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'elle ne s'est jamais sentie jugée par rapport à son choix. « *Personne ne m'a jamais jugée. Oui, on m'a souvent dit : « tu as bien fait*

de faire ça, t'as des projets en tête ». Plus tard, pendant l'entretien, Madame F tient un discours contraire lorsqu'elle parle de la situation globale des femmes ayant vécu une IVG : « *les femmes le gardent pour elles. Elles ont peur d'être jugées, d'être mal jugées, qu'on ne les comprenne pas. C'est vraiment une forme de honte et de culpabilité* ». Malgré la légalisation, la peur du jugement semble toujours être présente, comme le confient la plupart des femmes dans de nombreux autres témoignages [2] [18].

Madame F et Madame G ont été plus discrètes sur leur état. Madame F a rapidement été sûre de son choix. Elle dit n'en avoir parlé qu'à sa mère sur le moment puis en a informé le géniteur quelques jours plus tard. Elle raconte ne pas avoir eu, ni le besoin, ni l'envie de dire à d'autres personnes qu'elle était enceinte. Elle s'est tout de même confiée à deux de ses amies après l'avortement mais insiste sur le fait qu'elle ne désirait pas en parler plus que ça : « *Elles étaient surtout tristes pour moi en fait. Maintenant, c'est un sujet sur lequel on ne s'éternise pas forcément (...) on n'en parle pas tant que ça. Enfin, je n'aime pas trop. Il faut que ça vienne de moi en tous cas ! (...) Ça reste tabou, ça reste... On sait que ça se fait, la loi va dans ce sens-là, mais c'est sûr que ce n'est pas quelque chose qu'on raconte facilement* ».

Nous avons contacté Madame F grâce aux réseaux sociaux, sur un groupe de paroles. Lorsque nous lui demandons les raisons pour lesquelles elle a adhéré à ce groupe, elle nous répond : « *C'est le fait de se sentir un peu moins seule (...) oser en parler et ne pas se sentir jugée* ».

Madame G a été indécise pendant quelques jours après avoir su qu'elle était enceinte. Son choix a été compliqué à faire. « *Ça n'a jamais été clair dans ma tête, jusqu'au dernier moment. Quand je croyais être sûre de moi, Et ben...paf, dans la journée, j'avais rechangé d'avis* ». Elle a informé ses parents et sa sœur de sa situation mais a préféré le cacher à ses amis : « *je n'avais pas envie de leur dire... J'étais pas prête et puis... Au lycée, les bruits de couloir, ça va super vite. Donc je n'avais rien dit* ». Après l'intervention, Madame G s'est livrée à quelques personnes : « *A mes deux meilleures amies, j'en ai parlé... 1 mois après l'avortement je pense. J'avais besoin qu'elles comprennent pourquoi je n'étais pas bien en fait. (...) J'avais gardé beaucoup de choses pour moi ces derniers temps... J'en avais gros sur la patate quand même. Ouais, ça fait du bien de vider son sac. Et puis, j'avais besoin d'un peu de soutien aussi...* »

Nous distinguons donc une différence dans le nombre de personnes informées de la grossesse non désirée de Madame E, Madame F et Madame G. Le caractère de chacune entre probablement en ligne de compte. En effet, Madame E parle très facilement lors de l'entretien, alors que Mesdames F et G sont plus réservées. Cependant, nous remarquons que ces deux dernières sont plus jeunes au moment des faits. Elles ont respectivement 17 et 18 ans alors que Madame E en a 23. Pour les deux adolescentes, en pleine construction

identitaire, cet évènement constitue un évènement potentiellement stigmatisant auquel elles semblent vouloir échapper en gardant la situation secrète[32] [35].

La plupart des femmes restent discrètes par rapport à cet évènement pour éviter les reproches, l'incompréhension et les jugements. La famille proche, en particulier la mère, et le géniteur en sont toutefois fréquemment informés afin de trouver avis, soutien et conseils. Cependant, les réactions des personnes n'appartenant pas à ce cercle proche sont imprévisibles. Face à cette incertitude, beaucoup choisissent prudemment de garder le silence. L'avortement représente un type de déviance par rapport à la norme sociale. Le fait de ne pas en parler au-delà de ce cercle permet de se soustraire aux jugements d'autrui. [18]

2.2.2 La volonté des géniteurs à s'investir

Durant les quatre entretiens, les femmes font référence au géniteur lorsqu'il s'agit de la prise de décision et du soutien qu'ils leur ont apporté quand elles le désiraient. Le partenaire de Madame E semble avoir été impliqué dès le retard de règles de celle-ci : *« il attendait avec impatience que je fasse le test parce qu'il se demandait aussi ce qui se passait »*. Ils ont été informés de l'état de grossesse des quatre femmes. Rapidement pour Madame G qui nous dit : *« Le lendemain, oui. Je ne lui ai pas dit tout de suite comme à ma mère parce que... Je ne voulais pas le faire au téléphone. Je trouvais ça un peu... brut... Et puis, on ne pouvait se voir que le lendemain. Donc j'ai attendu le lendemain ! »*.

De plus, les quatre partenaires ont été consultés par les femmes et leur avis a été pris en compte dans la décision finale. Madame G nous confie : *« Il m'a toujours dit que... lui, avoir un bébé tôt, ce n'était vraiment pas son truc. Enfin, clairement, il n'en voulait pas. Et d'ailleurs, tout de suite, il m'a dit qu'il fallait que j'avorte. »*

La parole des hommes sur le devenir de la grossesse de leur partenaire n'est pas légalement nécessaire dans la décision d'effectuer une IVG. C'est à la femme de décider si elle désire ou non interrompre sa grossesse. Ils peuvent cependant donner leur avis ou tenter de l'influencer. Nous observons une différence dans les discours des femmes ayant avorté avant la loi Veil et celle l'ayant fait après. Les géniteurs semblent beaucoup plus impliqués pour les femmes les plus jeunes. Ils se préoccupent de la prise de décision des femmes et de leur prise en charge. Les conjoints semblent vouloir s'investir dès le début de la démarche d'IVG. Madame E et Madame G nous racontent s'être disputées avec leur conjoint parce qu'ils voulaient les accompagner à l'échographie de datation. *« Je m'étais engueulée avec mon copain parce qu'il voulait m'accompagner au début. Bon... Franchement, j'en avais pas du tout envie quoi ! (...) On n'allait pas le garder, c'est pas comme si c'était l'écho pour savoir si c'est un garçon ou une fille ! »*

Certains les accompagnent volontiers le jour de l'IVG. C'est d'ailleurs une présence qui a manqué à Madame F, étant la seule du groupe de femmes à être seule le jour où elle a fait son IVG : « *C'est vrai que le jour où j'ai avorté, je voyais tout le monde qui était en couple et c'est vrai que c'est quelque chose... Je ne sais pas... C'est de toute façon un évènement difficile mais disons que... les circonstances font qu'après on se sent plus ou moins seule je pense* ».

2.2.3 L'avortement

Pour Madame D, Madame E et Madame G, une aspiration du contenu utérin sous anesthésie générale a été pratiquée. Cette méthode a été imposée à Madame E puisque « *c'était trop tard pour que ça soit par médicaments* ». Le choix a été laissé à Madame G. « *Aspiration. Je n'en voulais pas du médicament. Je trouve ça trop violent (...) J'avais regardé sur des forums sur internet, et j'avais vu que c'était un peu dur de se voir saigner comme ça sans... Il y en a même qui ont dit qu'elles avaient vu le fœtus* ».

Madame F a eu une IVG médicamenteuse. Le recours à l'une ou l'autre méthode est fortement corrélé à l'âge gestationnel. En moyenne, une femme sur deux a la possibilité de choisir la méthode qui lui semble la plus adaptée [36].

Aucune d'entre elles ne s'est plainte de douleurs suite à l'IVG. Madame E et Madame F décrivent des « *tiraillements* » qui ont duré 2-3 jours, mais largement supportables grâce aux antalgiques qui leur avaient été prescrits.

2.2.4 Influence de la prise en charge sur le vécu

Dans le discours des quatre femmes, nous remarquons que la dimension humaine de la prise en charge et l'organisation dans les soins et les locaux ont une influence considérable sur le vécu de l'IVG des femmes.

Lors des consultations précédant l'IVG, les femmes, globalement satisfaites de leur prise en charge, relèvent tout de même des points négatifs. Tout d'abord, Madame E et Madame F ont été confrontées aux images de l'échographie de datation contre leur gré. Madame E juge l'attitude du médecin lui ayant montré l'image de « *complètement inadaptée* ». Madame F raconte : « *le type était super désagréable, il m'a montré l'écran alors que je n'avais pas envie de le voir... (...) je pense qu'il s'en foutait en fait. Il n'a pris aucune précaution par rapport à ça.* »

Ensuite, quand Madame G a commencé la procédure d'IVG, elle raconte avoir dû prendre un premier comprimé chez elle. Elle dit avoir eu beaucoup de « *mal à l'aval* ». Elle était alors avec sa mère et sa sœur. « *Je trouve ça vraiment nul. Ils ne devraient pas nous faire faire ça*

comme ça parce que c'est vraiment... Enfin, j'ai failli ne pas le prendre. C'était trop trop dur pour moi. J'ai bien pris une heure avant de réussir à l'avalier ». Madame G nous dit qu'elle aurait préféré prendre ce comprimé entourée du personnel soignant.

Enfin, Madame D et Madame E déplorent la proximité entre le centre d'orthogénie et la maternité. Madame D a été hospitalisée dans le service des suites de couches. « *On entendait pleurer des bébés toute la journée et toute la nuit. Ça, j'ai vraiment trouvé que c'était dur. Partir de la maternité les bras ballants... euh... En principe on ne sort pas de la maternité les bras vides. (...) on pense à ce qu'on va faire le lendemain... Enfin, ça fait cogiter quand même. (...) On culpabilise déjà... En plus, on en rajoute.* »

Madame E décrit comme un « choc » son passage par les couloirs de la maternité alors qu'elle descendait au bloc opératoire pour l'IVG puisqu'elle « *entendait les bébés derrière* ».

Concernant l'aspiration sous anesthésie générale, les trois femmes y ayant eu recours racontent avoir été prises en charge par des personnes « *bienveillantes* ». Madame E nous dit : « *Honnêtement je n'ai pas grand-chose à redire. Le personnel était vraiment bien. (...) tout le monde était sympathique. On a vraiment pris soin de moi.* » Elle décrit l'attitude d'une infirmière comme « *maternante* » lorsque celle-ci lui caressait les cheveux avant l'intervention, ce qui l'a rassurée.

Madame G paraît reconnaissante du personnel soignant l'ayant accompagnée dans ses démarches et le jour de l'intervention. « *Ils m'avaient super bien expliqué comment ça allait se passer. Les gens étaient quand même très très gentils. Donc ça... Enfin moi je trouve que c'est très important quand même. (...) ils étaient vraiment super. Ils ont toujours eu les mots justes pour me rassurer.* »

Madame F, ayant eu recours à des médicaments pour mettre fin à la grossesse ne tient pas le même discours que les autres femmes. Elle décrit les locaux comme « *glauques* ». Le fonctionnement du service d'orthogénie paraît précaire. « *On était 6 ou 7 filles. On était dans une même pièce, assises sur une chaise. Enfin, on était assises en rond. On se voyait toutes quoi. On a chacune pris nos médicaments. (...) On avait un toilette pour nous 6... Et... A tour de rôle, on allait aux toilettes... (...) C'était un peu traumatisant. Je me souviens de la première qui a dit : « ben je crois que je l'ai perdu, il est dans les toilettes ». Ça m'a choquée... Je m'en rappellerai toute ma vie. J'avais peur à chaque fois que c'était à mon tour d'y aller* ». Madame F insiste sur la solitude face à laquelle elle s'est trouvée. « *J'étais vraiment toute seule le jour où j'ai fait cette IVG médicamenteuse* ». Elle avait refusé que sa mère l'accompagne et n'avait presque plus de contact avec le géniteur. Elle regrette de ne pas avoir été plus accompagnée par l'équipe soignante, ne venant voir les femmes qu'une fois par heure afin de s'assurer du bon déroulement de l'avortement et de relever les constantes. « *Le manque d'intimité, la*

promiscuité avec les autres et le manque d'accompagnement qui m'ont dérangé en fait... (...) le planning familial dans lequel j'étais, c'était... pfff... Ils ne font rien, je trouve, pour faire passer l'évènement d'une manière... On va dire... un peu plus douce. (...) Personne ne nous force à rien, on vient de manière délibérée et volontaire donc... Ça reste traumatisant mais... En fait, la prise en charge, ça rajoute un stress »

La technique médicamenteuse comporte des avantages et des inconvénients différents de la technique chirurgicale. Elle ne nécessite pas de recours au bloc opératoire, pas d'anesthésie et une surveillance médicale moindre. Le rôle du personnel soignant est donc davantage tourné vers l'accompagnement. Lorsque celui-ci ne répond pas aux attentes de la femme, elle est alors plongée dans la solitude, encore plus lorsque le compagnon n'est pas investi dans la procédure.

2.2.5 Évolution des sentiments

Lors de l'entretien, Madame D ne nous parle pas de ce qu'elle a ressenti pendant l'IVG. Elle raconte ensuite avoir été « *soulagée* » lorsque la procédure était terminée. « *J'étais contente que ça soit passé.* » Après quelques jours, Madame D nous dit qu'elle a ressenti un « *vide* ». Elle raconte avoir commencé à culpabiliser. « *Je culpabilisais en fait. J'avais honte. C'était un choix assumé, mais euh... Je n'ai jamais oublié que c'était un petit être que j'empêchais de vivre. Au fond de moi, je le voulais mais... Je ne voulais pas m'en vanter si vous voulez.* ». Au fil des années, ces sentiments se sont peu à peu estompés. « *Ça ne me rend pas malade si vous voulez. J'ai la conscience tranquille. (...) c'est une culpabilité quand même. Je m'en cache quand même. Mais bon... Ça ne me bouleverse pas. Enfin, c'est juste que ça n'est pas oublié. Voilà. Et ça ne le sera probablement jamais.* ». L'IVG de Madame D s'est produit alors que la loi Veil avait été voté 4 années auparavant. Elle semble moins impactée que les femmes l'ayant vécu avant 1975. Cela prouve l'impact que cette loi a eu sur le vécu d'un avortement. Madame D nous parle de « *culpabilité* » et de « *honte* » mais ces sentiments semblent s'estomper au fil du temps, plus facilement et plus rapidement que pour Mesdames A, B et C.

Madame E ayant eu des difficultés à prendre la décision de mettre un terme à la grossesse a vécu difficilement l'acte. « *Je crois que même si j'avais eu la plus belle prise en charge du monde, avec des gens super doux et attentionnés, en fait on est super mal. Pendant tout ce qu'il se passe, c'est un conflit intérieur ignoble.* ». Comme Madame D, Madame E s'est sentie « *soulagée* » après l'intervention. Elle décrit tout de même une forme de culpabilité immédiate. « *Je me sentais libérée, je me sentais bien. En même temps je me sentais mal dans ma peau parce que je me considérais comme une criminelle en fait. Je me disais que j'avais tué quelqu'un en fait.* ». La notion de faute semble assez présente chez elle. Les mots « *criminelle* » et « *tuer* » nous montrent le conflit intérieur auquel elle fait face. « *Je pense que*

c'est la pire période de ma vie à l'heure actuelle. Vraiment. J'ai versé des tonnes de larmes toute seule dans mon lit le soir ».

Madame E raconte ensuite « *les mécanismes de défense* » qu'elle a développés. Elle dit ne pas avoir supporté l'idée que ses amis puissent attendre un enfant. Elle fuyait également les enfants. « *Comme je n'étais pas prête à être mère, je ne supportais pas les enfants* ». Pour pallier à ces sentiments de honte et de culpabilité, Madame E a ressenti le besoin d'écrire ses « *mémoires* », racontant son histoire. « *On sent vraiment ma détresse en fait, vu les mots que j'ai utilisés. Je l'ai écrit juste après donc c'est des mots très puissants. Je les avais encore en moi en fait. Là, c'est plus lointain, donc j'ai encore le sentiment de mal-être mais je ne suis pas mal. Quand j'y pense j'ai ce sentiment de mal-être qui me revient mais pas... en permanence.* »

Lorsque nous interrogeons Madame E sur ce qu'elle ressent actuellement, elle nous dit aller mieux, sans être totalement « *guérie* ». Elle ajoute : « *quand j'en parle ça me fait toujours une boule au ventre. Mais avant, je n'arrivais pas à en parler sans pleurer.* »

Concernant Madame F, elle décrit également « *un vide* » et de la « *tristesse* ». Elle insiste encore une fois sur la prise en charge et la solitude à laquelle elle a dû faire face. Ce sentiment de solitude a perduré plusieurs années. « *Quand j'allais à l'école, je me sentais différente des autres... J'avais l'impression de porter un poids super lourd sur mes épaules et d'avoir personne à qui en parler. Enfin, de mon âge. Parce que bon, à 17 ans euh... toutes les filles n'avaient pas encore connue de relations avec un garçon, donc euh... aller leur parler de ça... Bon... Et c'est vrai que je me suis beaucoup renfermée sur moi... L'IVG a eu un gros impact sur moi, vraiment* ». Elle raconte qu'il lui a fallu au moins deux années pour réussir à en parler sans pleurer. A ce sentiment de solitude s'ajoute un sentiment de colère. « *J'étais vraiment dans la colère. La colère, c'est vraiment quelque chose que j'ai gardé pendant super longtemps en moi. Et là, ça va faire un an et demi, deux ans... Même pas, un an et demi, que je me sens... Que j'ai plus cette rage. Voilà, je commence à aller mieux* ». Son conjoint actuel l'a beaucoup aidée à aller mieux.

Madame F nous confie ensuite que son avortement a provoqué des difficultés à accepter son corps, et surtout son ventre. De plus, les rapports sexuels sont compliqués pour elle : « *je comptais prendre RDV avec une psy là, prochainement ou... une sexologue... ou je sais pas qui mais... je pense que... enfin, je ne suis pas... je ne suis pas réconciliée avec mon corps et euh... Enfin, c'est compliqué mais... Je ne vois pas d'amour dans le fait de faire l'amour en fait... Pour moi, ça ne sert qu'à faire des enfants* » Il est difficile de savoir si ce mal-être est provoqué par l'IVG ou par la relation sexuelle non consentie à l'origine de cet avortement. Selon Madame F, les deux sont en cause.

Lorsque nous demandons à Madame G ce qu'elle ressentait avant d'aller au bloc opératoire pour l'intervention, elle nous répond : « *que je faisais une énorme connerie ! Je me disais : « j'y vais ? Je n'y vais pas ? » . Et puis, je pense qu'avec le stress... Euhhh... Ça ne m'aidait pas à avoir les idées claires. Enfin, c'était vraiment dur »*. Jusqu'au dernier moment, Madame G n'était pas certaine de sa décision, et a fortement été influencée par sa famille. Elle décrit cependant un « *soulagement* » juste après l'intervention. « *Je me suis dit : « ça y est, je vais pouvoir reprendre ma vie normalement »*. *Je n'étais plus envahie par ces pensées que j'avais... Enfin, c'était une réflexion permanente hein ! Ça me rongait en fait.* ». Comme les autres femmes, ce soulagement a fait place à la culpabilité. « *J'ai toujours eu l'impression de l'avoir tué cet enfant* ». Elle raconte s'être beaucoup renfermée sur elle-même. Elle nous confie en vouloir à ses parents qui fuyaient désormais la discussion alors qu'ils l'avaient poussée à faire cette IVG. Une certaine ambivalence se dégage du discours de Madame G : elle nous dit avoir eu beaucoup besoin de parler « *Je ne voyais pas de psy alors que j'en aurais vraiment eu besoin* » et en même temps, elle nous décrit son incapacité à mettre des mots sur ce qu'elle ressentait : « *Dès que je voulais en parler, je n'y arrivais pas, c'était beaucoup trop dur en fait.* »

Attirée par les bébés depuis toujours, elle nous explique avoir voulu passer un CAP petite enfance après son IVG « *Je pensais toujours aux bébés... Ouais, il fallait que je comble un manque en fait. Ça m'a vraiment donné encore plus envie de travailler là-dedans (...)*C'est vrai qu'après mon IVG, j'étais tout le temps en train de regarder les bébés dans la rue, de... Je ne sais pas... *J'enviais trop les mamans que je voyais* ».

Aujourd'hui, Madame G nous dit : « *Vraiment ça va mieux, c'est toujours un peu dur. Même d'en parler... Là, ça me fait du bien d'en parler. Aujourd'hui ça me fait du bien. Euhhh... J'y pense encore... Beaucoup, même presque tous les jours* ».

Nous retrouvons des similitudes dans l'évolution des sentiments chez les femmes interrogées. Madame D, Madame E et Madame G décrivent toutes les trois un « *soulagement* » d'être sortie de cette situation non voulue juste après l'intervention. Ce sentiment a laissé place à la « *honte* » et la « *culpabilité* ». Pour Madame F, c'était plutôt de la « *colère* ». Ces trois sentiments constituent des conséquences psychologiques fréquentes d'un avortement. Durant les entretiens, nous pouvons noter certains moyens mis en place par les femmes pour tenter de dépasser les sentiments douloureux ressentis : la fuite des femmes enceintes et des enfants ainsi que l'écriture de ses mémoires pour Madame E, ou au contraire, la quête de contact avec les bébés pour Madame G. Au fil du temps, les sentiments évoluent différemment chez les femmes et s'estompent dans la grande majorité des cas [2]. C'est d'ailleurs ce que nous retrouvons dans les discours des quatre femmes.

Toutes les femmes qui décident d'interrompre une grossesse s'exposent à des risques comme le retrait relationnel, la perte de l'estime de soi, le sentiment de culpabilité, la honte de soi, d'échec de sa maternité ou encore de dépression [2] [37]. Ces souffrances ne sont en rien systématiques puisque d'autres témoignages montrent que de nombreuses femmes ne présentent aucun des symptômes cités ci-dessus [2] [18]. Il faut noter que les trois femmes les plus jeunes ont été recrutées via les réseaux sociaux sur un groupe de paroles en lien avec l'IVG. Cela nous laisse penser qu'il y a pu avoir un mauvais vécu de la situation et le désir de se confier à d'autres femmes confrontées à cet acte, ce qui n'est pas le cas de la majorité des femmes.



3. Comparaison entre les deux populations

3.1. Les raisons d'un avortement

Le modèle familial en vigueur avant le vote de la loi Veil, largement influencé par la religion catholique, est codifié : une femme socialement valorisée se doit de se marier avant 25 ans et d'avoir des enfants rapidement. Mesdames A, B, C et D respectent ces normes mais les difficultés de gestion de leur fécondité les confrontent à des grossesses non désirées. L'évolution de la contraception, la possibilité du recours à l'IVG et le déclin de la religion catholique laissent place à un modèle qui n'apparaît finalement pas moins contraignant. Il encourage toujours les femmes à avoir des enfants mais en limitant leur nombre et en espaçant les naissances. Il définit désormais le moment propice pour accueillir un enfant, ce qui n'est pas le cas pour Mesdames E, F et G.

Des témoignages montrent que l'interruption de grossesse concerne toutes les catégories sociales et les femmes de tous âges, qu'elles aient ou non des enfants, et que ça soit avant ou après la loi Veil [2] [38] [32].

Finalement, l'histoire de chaque femme, sa culture, sa situation conjugale, la diversité des conditions sociales et bien d'autres facteurs sont donc à prendre en compte. De multiples raisons entrent en jeu lorsque les femmes prennent la décision d'avoir recours à une IVG. Il nous est impossible d'en dresser une liste exhaustive. Qu'elle se situe avant ou après la loi Veil, la motivation reste la même chez ces femmes : cette grossesse n'arrive pas au bon moment ou dans de bonnes conditions, ne respectant pas les normes sociales en vigueur de chaque époque. [2] [18]

3.2. Le vécu de l'avortement

D'après les entretiens effectués et les témoignages retrouvés dans la littérature, l'avortement est un acte vécu difficilement, qu'il se soit déroulé avant ou après la loi Veil. Les femmes ne se font pas avorter par plaisir [2] [18]. La légalisation de cet acte a cependant eu une influence globalement positive sur son vécu. Tout d'abord, la création de structures dédiées aux IVG et des services d'orthogénie, ont pour effet la fin de la tourmente liée à la recherche d'une filière pour interrompre une grossesse non désirée. Mesdames D, E, F et G ne se sont en effet pas inquiétées, ni du lieu, ni de la prise en charge qui allait leur être offerte quand elles ont pris la décision d'avorter, contrairement à Mesdames A, B et C.

De plus, la médicalisation de l'acte permet d'éviter les séquelles de l'avortement clandestin : pas de mortalité et un taux très faible de morbidité sont induits par les pratiques légales

actuelles de l'IVG [32]. Les inquiétudes de Mesdames B et C par rapport aux potentielles séquelles d'un avortement ne sont pas retrouvées durant les entretiens des quatre femmes ayant avorté après la loi Veil.

Ensuite, les femmes ne vivent plus cet acte dans la douleur grâce à l'utilisation quasi-systématique d'antalgiques.

Malgré ces bénéfices apportés grâce à la loi Veil, les sept femmes interrogées le décrivent comme une épreuve dans leur vie. Celui-ci est cependant plus ou moins bien vécu selon l'accompagnement et le soutien qui leur ont été apportés. Concernant les quatre femmes les plus jeunes, les discours divergent. Madame F insiste tout au long de l'entretien sur le manque d'accompagnement du personnel soignant. Elle a le discours le plus péjoratif sur cette expérience. Les trois autres, ayant eu un accompagnement à la hauteur de leurs attentes, l'ont vécu d'une manière plus positive. Nous retrouvons des discours similaires chez les femmes ayant vécu leur avortement avant 1975. Le soutien que l'amie de Madame B lui a apporté pendant la procédure semble l'avoir aidée à vivre cet événement d'une manière plus douce, contrairement à Madame A, seule au moment des faits.

L'accompagnement et le soutien semblent donc être des facteurs bénéfiques dans le vécu d'un avortement, qu'il se déroule clandestinement ou légalement.

3.3. L'évolution des sentiments

La majorité des femmes interrogées décrivent un sentiment de soulagement une fois la procédure terminée laissant rapidement place à un sentiment de honte et de culpabilité. Il en est de même dans les témoignages retrouvés dans la littérature [2]. Ces sentiments sont largement influencés par la religion catholique pour les femmes les plus âgées prônant ainsi le respect de la vie humaine dès la conception. Un avortement constitue une déviance aux yeux de la religion et de la loi : l'avortement était illégal et illégitime avant 1975.

Le déclin de la religion catholique décrit par les femmes ayant avorté après la légalisation n'a pourtant pas transformé leurs sentiments ressentis après l'intervention. Elles parlent toutes du sentiment de honte et de culpabilité auquel elles ont été confrontées. Il renvoie en effet les femmes à leurs propres défaillances : échec dans la maîtrise de la contraception et difficultés à gérer des normes contradictoires (la maternité à un moment propice, la réussite dans leur vie professionnelle et conjugale) [39]. La dimension morale demeure ancrée dans les représentations de l'avortement comme un acte criminel et fait toujours l'objet de réprobations morales et sociales [32]. La légitimité de cet acte, pourtant légal depuis plus de 40 ans, se

pose. D'un côté, l'IVG est considérée comme un droit, et d'un autre côté, il est jugé « mal » d'avoir recours à ce droit, même par celles qui y ont recours.

4. Vision de l'avortement qu'il soit légal ou clandestin

4.1. Connaissances des femmes les plus âgées sur l'IVG

Lorsque nous questionnons les trois femmes sur les connaissances qu'elles ont sur les techniques d'IVG employées actuellement, les réponses divergent. Madame A paraît très informée de la situation. « *On lit ça partout, on l'entend à la radio ou à la télévision. Enfin, ce n'est pas un scoop.* » Ici, les médias ont eu un rôle prépondérant dans l'apport de connaissances de Madame A. En effet, le sujet n'est plus soumis à la censure auquel il était exposé il y a encore quelques années.

Madame B nous dit avoir également été informée de la situation actuelle par les médias, notamment par « *des émissions médicales* ». Elle ne s'y est cependant pas spécialement intéressée. « *On en parle quand même très librement maintenant mais... vous dire comment ils font... non. (...) vous savez, j'ai 77 ans hein ! Alors... c'est quelque chose qui ne me concerne plus tellement !* »

Madame C, quant à elle, nous dit ne pas s'être intéressée au sujet. « *Je peux vous dire que je ne me suis pas renseignée là-dessus. Ça je ne sais pas du tout.* ». Elle nous dit ensuite : « *Je ne veux pas le savoir... C'est tout.* ». Elle semble donc vouloir continuer de maintenir à distance cet épisode de sa vie en occultant toute forme d'information pouvant la confronter de nouveau à ce qu'elle a vécu.

4.2. Connaissances des femmes les plus jeunes sur l'avortement clandestin

Les connaissances varient d'une femme à une autre. Madame D, ayant avorté quatre ans après la légalisation, est très renseignée sur le sujet. Elle nous raconte avoir perdu une cousine de son âge des suites d'un avortement clandestin fait avec des aiguilles à tricoter, alors qu'elle était enceinte de son deuxième enfant. Elle semble avoir été très marquée par cette histoire. Elle ajoute ensuite : « *Je sais qu'il y avait des faiseuses d'anges. Alors par contre, je pense que s'il n'y avait pas eu la loi Veil, je n'aurai pas avorté. Je ne serai pas partie dans les mains de n'importe qui* ». Elle avait également connaissance de médecins maltraitants envers les femmes qui les adressaient aux urgences après un échec d'avortement clandestin. « *Le médecin leur faisait l'avortement mais sans... Sans anesthésie. Elles avaient*

toutes les contractions, toutes les douleurs d'un enfantement. Parce qu'ils disaient : « ça leur apprendra, comme ça elles ne recommenceront pas. » »

Madame F avait également conscience de ce qui se pratiquait il y a un peu plus de quarante ans. Son arrière-grand-mère était une faiseuse d'ange. *« Elle me racontait... Les aiguilles à tricoter... Elle me parlait de gros sels... (...) elle mettait du gros sel pour désinfecter, ça faisait office d'antibactérien (...) elle me parlait des infections, du fait que ça ne fonctionnait pas à chaque fois, que les femmes étaient prêtes parfois à... risquer d'être meurtries plutôt que de garder un enfant non désiré. Du fait que c'était... à l'époque, tabou et caché... Enfin, encore plus que maintenant ».*

Madame G raconte avoir eu des cours d'histoire sur Simone Veil et que le sujet de l'avortement clandestin avait été abordé. Elle en parle d'une façon nonchalante nous indiquant qu'elle n'a pas vraiment conscience de ce qui se pratiquait. Elle ajoute : *« si je n'avais pas eu ce cours, je ne me serais jamais posé la question. C'était l'époque de nos grands-mères ou même de nos arrière-grand-mères... De toute façon, elles n'avaient rien le droit de faire donc bon... Ça ne m'étonne pas trop ».*

Lorsque nous posons la question des connaissances que Madame E a des avortements clandestins, celle-ci semble ne jamais s'être interrogée à ce propos. Elle y réfléchit sur le moment. *« Les femmes qui ont dû avoir recours à l'IVG de façon cachée en fait, on peut dire ça... Ont vraiment dû souffrir de manque de soutien, de solitude et peut être bien de jugement oui. Parce qu'elles ont dû faire ça en catimini... euh... dans leur coin. J'imagine la femme qui se cache et qui essaye de trouver... euh... Enfin ça devait être vraiment horrible. Après je ne me suis pas renseignée sur les façons de faire, ni sur les pays où elles allaient ou autres ».*

Lorsque les femmes les plus jeunes sont nées, l'IVG était légalisée depuis plusieurs années. Le sujet étant tabou, il est désormais tu et oublié. Cependant, l'idée d'un retour en arrière émise par certains politiciens a questionné et inquiété Madame E et Madame F. *« C'est quelque chose de très tabou et qui l'est encore de nos jours même si on n'arrête pas de parler des droits de la femme. Par rapport aux présidentielles on a entendu parler des Le Pen qui veulent enlever le droit à l'IVG. Ils parlent de choses qu'ils ne connaissent pas. Pour parler de ces choses-là, je pense qu'il faut l'avoir vécu malheureusement (...) il ne faudrait vraiment pas qu'on revienne sur les droits qu'on a pu avoir, ça serait dramatique. ».* Pour Madame A : *« ils ne savent pas ce que c'est pour dénoncer l'avortement comme ça ».* Toutes les femmes interrogées insistent sur l'importance du maintien de ce droit à l'IVG. *« C'est vraiment un droit qui doit être gardé. Peu importe sa religion, peu importe ses principes ou autres, c'est un droit qui doit être gardé pour la femme, parce que c'est son corps. »*

4.3. Conséquences de la légalisation selon les femmes les plus âgées

La légalisation de l'avortement est une victoire pour toutes les femmes interrogées. Pour Madame B, la possibilité d'un recours à une IVG lors de la découverte d'une grossesse a un impact bénéfique sur la sexualité des jeunes femmes. Elle ajoute : « *En cas d'accident, elles ont le choix. Elles ne subissent plus... Comme moi j'ai pu subir mes grossesses aussi rapprochées* ». Pour Madame A, « *Toutes les femmes étaient contentes hein... Parce que bon... Autour de moi, beaucoup de femmes avaient eu des problèmes comme ça (...) C'est du pain béni pour les jeunes maintenant ! Elles n'ont plus du tout à se tracasser avec tout ça. Avec la pilule déjà... C'est ce qui a fait une libéralisation des mœurs* ».

Madame C nous dit : « *J'étais contente pour les femmes. Très contente pour les femmes.* ». Elle ajoute : « *C'est très bien cette loi parce que ça à libérer les femmes de... de... de... cette peur permanente qui nous envahissait à chaque fois que nous faisons l'amour...* ».

Les trois femmes nous parlent également de la fin de la mise en danger auquel sont exposées les plus jeunes. Pour Madame A : « *Il n'y a aucun risque pour les femmes maintenant. Quand il y a un problème, elles sont tout de suite soignées* ». Selon elle, les femmes sont également plus accompagnées et soutenues dans leur démarche. « *C'est plus libre. Les médecins entendent les femmes...* ».

Malgré sa gratitude face à la légalisation, Madame C émet une réserve par rapport aux bénéfices que cela apporte. En effet, ayant reçu une éducation où la sexualité était « *sacralisée* », elle nous explique que, selon elle, l'apparition de la contraception et la légalisation de l'avortement ont amené à une banalisation de la sexualité. « *Il y a eu une banalisation de la sexualité parce que ça a été possible ! Alors pourquoi ? Et bien parce que... L'apparition de la pilule, la légalisation de l'avortement... Tout ça a fait que... Enfin, comme on était en mesure de différer les naissances, on pouvait coucher avec le premier venu.* » Elle se trouve alors partagée entre les bénéfices immédiats que cela a apporté aux femmes, et entre les conséquences de la libéralisation des mœurs que cela a impliqué. Selon elle, ça n'est « *ni mieux, ni pire* ».

4.4. Quelques réserves quant au recours au droit à l'IVG

Il est étonnant de constater que malgré la reconnaissance du droit à l'IVG, toutes les femmes interrogées émettent des réserves quant au recours à ce droit. Madame D nous explique que cela doit être une solution de dernier recours. Elle nous explique son incompréhension face au nombre actuel d'IVG alors que des moyens de contraception efficaces sont disponibles.

« *Maintenant, il existe suffisamment de contraceptifs pour que ça soit évité* ». Madame A est du même avis : « *C'est pour ça que je ne comprends pas que... euh... qu'il y ait autant d'avortement encore maintenant. Avec toutes les pilules qui existent... Je ne comprends pas* ». 91% des femmes avaient le même avis que Mesdames A et D en 2006. La relative stabilité du recours à l'IVG s'explique par la compensation de deux mouvements : d'un côté, le nombre de grossesses non prévues diminue grâce à la diffusion massive de la contraception, et de l'autre, la probabilité de recours à l'IVG augmente en cas de grossesse non prévue. Ainsi, en 1975, quatre grossesses non prévues sur dix étaient interrompues alors qu'en 2000, cette proportion était de six sur dix [32].

Selon Mesdames E et G, le problème est différent : certaines femmes utilisent l'IVG comme moyen de contraception. Madame E nous dit : « *C'est triste parce que du coup, l'IVG devient un moyen de contraception en fait. C'est limite (...) il y a des abus. Il y a trop d'abus c'est sûr* ». Elle ajoute ensuite, semblant vouloir se déculpabiliser : « *Moi je l'ai fait une fois et je sais que ça sera la seule* ». Selon une enquête de Michèle Ferrand, Nicolas Bajos et Caroline Moreau, seule 3% des femmes confrontées à une grossesse non désirée n'ont utilisé aucun moyen pour l'éviter [40].

Pour Madame B et Madame E, les femmes ayant recours à une IVG sont les « gamines ». Madame B nous dit : « *Je pense que ça arrive mais chez les jeunes, chez les gamines. Bon, il y a la pilule maintenant mais... Pour les gamines... Bon, un accident est vite arrivé* ». Pour Madame E, cela arrive surtout pour les jeunes femmes « *très mal encadrées, très mal informées, très mal élevées* ». Elle semble vouloir se justifier ensuite en disant que bien que cela lui soit arrivé, elle n'est pas pour autant « *mal élevée* ». L'entrée dans la vie sexuelle, plus précoce qu'autrefois, à un âge où la communication avec les adultes référents est compliquée placent les jeunes filles en situation de fragilité face à la contraception et au risque de grossesse non désirée. Il faut cependant noter que les femmes de 20 à 24 ans sont les plus concernées avec un taux de 27 IVG pour 1000 femmes, tandis que les taux atteignent 7,6 recours pour 1000 femmes parmi les 15-17 ans et 19,5 parmi les 18-19 ans [41].

Ainsi, Mesdames E et G ont eu recours une fois à l'IVG et semblent être décidées à ne plus jamais revivre cette situation. L'IVG n'est certainement pas un moyen de contraception pour elles, comme la grande majorité des femmes en France. Mesdames B et E, toutes les deux âgées de plus de 23 ans ne font donc pas partie des « gamines » qui « abusent » de ce droit. Les femmes veulent se déculpabiliser en associant l'IVG à des conduites ou des situations qui ne sont pas les leurs. Elles semblent vouloir dénoncer certains comportements et montrer qu'elles sont en dehors des conduites stigmatisantes et jugées irresponsables.

Conclusion

La maîtrise de la fécondité, faisant suite à la légalisation de la contraception puis à celle de l'avortement, fait partie des événements les plus marquants du XXème siècle pour de nombreuses femmes. Le droit à l'avortement contourne la morale chrétienne, ayant, à l'époque, une forte influence sur la sexualité des couples et la construction de la famille. La religion avait alors un rôle prépondérant dans l'attitude et le regard que la société portait sur l'avortement. Elle plongeait les femmes dans la solitude et le secret auxquels s'ajoutaient des sentiments de honte et de culpabilité une fois l'avortement terminé.

Ces lois ont été votées dans un contexte social très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, tant du point de vue des modèles familiaux que du statut de la femme dans la société. La maîtrise de la fécondité a en effet participé à la libération des mœurs et les femmes ont désormais une plus grande liberté vis-à-vis du mariage et de la sexualité. La diffusion massive de la contraception médicale a pour conséquence le devoir pour les femmes de répondre à l'injonction de la norme contraceptive et à celle du nouveau modèle procréatif. L'IVG peut alors être vu comme une solution de secours lors d'un échec de contraception.

Plus de 40 ans après la loi Veil, force est de constater un bilan encore mitigé.

Elle a mis fin au recours à la clandestinité et à son cortège de pratiques souvent dangereuses pour la santé des femmes souhaitant interrompre une grossesse non désirée. Cela constitue une véritable avancée médicale. De plus, l'attitude du personnel soignant envers les femmes est globalement bienveillante et sans jugement dépréciateur, et tout est mis en œuvre pour minimiser la douleur induite par une IVG.

Cependant, d'autres points sont encore à améliorer. En effet, parallèlement à la légalisation de l'avortement et aux évolutions de la législation qui en ont découlées, la France connaît un déclin de la religion catholique. La notion de péché ne se situe alors plus au premier rang des interrogations morales des femmes. Nous pouvions nous attendre à un changement des sentiments qui découlent d'une IVG, mais les entretiens réalisés et les données de la littérature démontrent que les sentiments de honte et de culpabilité sont toujours majoritaires. L'avortement est loin d'être devenu un acte banal ou anodin pour les femmes et les conséquences psychologiques induites ne sont pas négligeables.

Si seuls quelques extrémistes osent traiter les femmes de criminelles aujourd'hui, on a tout de même tendance à les considérer comme fautives, y compris les femmes y ayant eu recours qui, elles-mêmes, ont un discours moraliste.

Ainsi, la loi Veil a apporté des solutions en matière de santé publique en mettant en place des moyens techniques et logistiques à la portée des femmes. Et bien que la prise en charge actuelle ait une influence positive sur le vécu d'une IVG, la loi Veil n'a cependant pas pu solutionner les conséquences psychologiques induites par l'IVG. Elle place les femmes dans une situation paradoxale, où le droit qui leur est accordé est difficile à revendiquer puisque l'avortement fait toujours l'objet de réprobations morales et sociales.

Tant que la dimension morale et les représentations sociétales considéreront l'avortement comme un « acte criminel », l'IVG ne pourra pas être un droit acquis comme les autres. L'acceptation de l'IVG comme un droit commun implique un changement à long terme de la société et de la culture chrétienne en France.

Références bibliographiques

- [1] INED, « Evolution du nombre d'avortements et des indices annuels », *Ined - Institut national d'études démographiques*. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/avortements-contraception/avortements/>. [Consulté le: 11-déc-2016].
- [2] X. Gauthier, *Naissance d'une liberté: avortement, contraception: le grand combat des femmes au XXe siècle*. Paris: R. Laffont, 2002.
- [3] A. Becchia, « Les milieux parlementaires et la dépopulation de 1900 à 1914 », *Communications*, vol. 44, n° 1, p. 201-246, 1986.
- [4] C. Rollet, « Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique. France (1880-1940) », *Rev. Hist. Prot. Soc.*, n° 1, p. 155-161.
- [5] « Loi du 31 juillet 1920 et l'avortement », *Club de Mediapart*. [En ligne]. Disponible sur: <https://blogs.mediapart.fr/amelie-meffre/blog/301114/loi-du-31-juillet-1920-et-l-avortement>. [Consulté le: 06-déc-2016].
- [6] « Instruction sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation. Réponses à quelques questions d'actualité ». [En ligne]. Disponible sur: http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19870222_respect-for-human-life_fr.html. [Consulté le: 09-oct-2016].
- [7] C. Planté, « Geneviève Fraisse et Michelle Perrot, éd., Histoire des femmes. Le XIXe siècle Dorothy Kelly, Fictionnal Gendres Victor Hugo 3 : « Femmes » , éd. D. Casiglia-Laster », *Romantisme*, vol. 22, n° 77, p. 104-112, 1992.
- [8] Haut Conseil de la Famille, « données statistiques sur les famille et leurs évolutions récentes ». Haut Conseil de la Famille, oct-2012.
- [9] L. Neuwirth, « “Accéder a la maternité volontaire”, discours de Lucien Neuwirth ». 01-juill-1967.
- [10] A.-C. Rebreyend, « Sexualités vécues. France 1920-1970 », *Clio Femmes Genre Hist.*, n° 18, p. 209-222, nov. 2003.
- [11] « IVG : un droit garanti par la loi - Ministère de la Santé ». [En ligne]. Disponible sur: <http://www.ivg.social-sante.gouv.fr/un-droit-garanti-par-la-loi.html>. [Consulté le: 06-sept-2016].
- [12] L. Marpeau, J. Lansac, F. Teurnier, F. Nguyen, Collège national des sages-femmes (France), et Association des sages-femmes enseignantes françaises, *Traité d'obstétrique*. Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson, 2010.
- [13] S. Veil, *Une vie*. Paris: Stock, 2007.
- [14] J. George, « Jean-Yves Le Naour, Catherine Valenti, Histoire de l'avortement, XIXe-XXe siècles », *Cah. D'histoire Rev. D'histoire Crit.*, n° 96-97, oct. 2005.
- [15] A.-C. Mailfert, « *Ils ne décideront plus pour nous!* » *Débat sur l'IVG 1961-1975*, Les petits matins.
- [16] S. Veil, « *Elles sont 300 000 chaque années* », *discours de Simone Veil pour le droit à l'avortement, 26 novembre 1974*, Points. 2009.
- [17] D. Teboul, *Simone Veil, une histoire française*.
- [18] X. Gauthier, *Paroles d'avortés: quand l'avortement était clandestin*. Paris: Martinière, 2004.
- [19] « Société d'Histoire de la Naissance - Histoire de l'avortement ». [En ligne]. Disponible sur: <http://www.societe-histoire-naissance.fr/spip.php?article43>. [Consulté le: 04-sept-2016].
- [20] N. Bajos, C. Moreau, H. Leridon, et M. Ferrand, « population et société: pourquoi le nombre d'avortements n'a t'il pas baissé en France depuis 30 ans? », *2004*, n° 407.
- [21] N. Bajos et M. Ferrand, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés Contemp.*, vol. no 61, n° 1, p. 91-117.
- [22] L. Pouliquen, « Les conséquences psychologiques de l'avortements ». institut européen de bioéthique, mars-2011.
- [23] M. Fiorenza, « cours d'éthique 4ème année de sage-femme ». sept-2016.
- [24] L. D. française, « Enjeux éthiques ». [En ligne]. Disponible sur: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/ivg/enjeux-ethiques.shtml>. [Consulté le: 06-déc-2016].
- [25] S. Zappi, « Les catholiques de France, une population vieillissante », *Le Monde.fr*, 15-août-2009.
- [26] « Casti Connubii (31 décembre 1930) | PIE XI ». [En ligne]. Disponible sur:

https://w2.vatican.va/content/pius-xi/fr/encyclicals/documents/hf_p-xi_enc_19301231_casti-connubii.html. [Consulté le: 22-févr-2018].

- [27] « evolution de la norme par rapport à la sexualité, existe-t-il des différences entre les hommes et les femmes ». .
- [28] T. Mathey, « Deutéronome 5 - Commentaire biblique du verset 6 Bible annotée », *Levangile.Com*. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.levangile.com/Bible-Annotee-Deuteronomie-5-Note-6.htm>. [Consulté le: 23-févr-2018].
- [29] « Avortement-une-histoire.pdf ». .
- [30] *une affaire de femmes*. 1988.
- [31] « L'âge au premier rapport sexuel », *Ined - Institut national d'études démographiques*. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/l-age-au-premier-rapport-sexuel/>. [Consulté le: 21-avr-2018].
- [32] N. Bajos et M. Ferrand, « De l'interdiction au contrôle : les enjeux contemporains de la légalisation de l'avortement, From prohibition to control: current issues raised by legal abortion », *Rev. Fr. Aff. Soc.*, n° 1, p. 42-60, juin 2011.
- [33] N. Bajos et M. Ferrand, « L'interruption volontaire de grossesse et la reformulation de la norme procréative, Abortion and the reformulation of the procreative norm. », *Sociétés Contemp.*, vol. no 61, n° 1, p. 91-117, sept. 2006.
- [34] N. Bajos et M. Ferrand, « De l'interdiction au contrôle : les enjeux contemporains de la légalisation de l'avortement, From prohibition to control: current issues raised by legal abortion », *Rev. Fr. Aff. Soc.*, n° 1, p. 42-60, juin 2011.
- [35] A. Marteaux, « « Soit est un autre » : construction et déconstruction identitaires à l'adolescence. », *Cah. Crit. Thérapie Fam. Prat. Réseaux*, n° 40, p. 183-198, juill. 2008.
- [36] L. Olier, « Présentation du dossier. La prise en charge de l'IVG en France : évolution du droit et réalités d'aujourd'hui », *Rev. Fr. Aff. Soc.*, n° 1, p. 5-15, juin 2011.
- [37] institut européen de bioéthique, « conséquences psychologiques de l'avortement », p. 12, mars 2011.
- [38] A. Vilain, « Les femmes ayant recours à l'IVG : diversité des profils des femmes et des modalités de prise en charge, Women who resort to induced abortion : different profiles and treatment protocols », *Rev. Fr. Aff. Soc.*, n° 1, p. 116-147, juin 2011.
- [39] N. Bajos et M. Ferrand, « La condition fœtale n'est pas la condition humaine », *Trav. Genre Sociétés*, n° 15, p. 176-182, 2006.
- [40] N. Bajos, C. Moreau, et M. Ferrand, « évolution du recours à l'IVG en France: de l'enjeu contraceptif à la modification de la norme procréative », *Médecine Reprod.*, vol. 14, n° 1, mars 2012.
- [41] A. Vilain, « Interruption Volontaire de Grossesses en 2015 », *DREES*, n° 968, p. 6, juin 2016.

Annexes

Annexe 1. Tableau récapitulatif des caractéristiques des femmes interrogées	49
Annexe 2. Trame d'entretien : l'avortement après sa légalisation	50
Annexe 3. Entretien de Madame B	52

Annexe 1. Tableau récapitulatif des caractéristiques des femmes interrogées

Avant 1975	Madame A	Madame B	Madame C
Année de l'avortement	1969	1964	1973 ou 1974
Age au moment de l'avortement	25	25	30
Age au moment de l'entretien	73	77	74
Situation conjugale	Mariée	Mariée	Mariée
Enfants à charge	2 (4 ans et 2 ans)	2 (2 ans et 3 mois)	1 (3 ou 4 ans)
Études, profession	Fonctionnaire à la préfecture	Surveillante dans un lycée	Assistante sociale
Indépendante sur le plan financier	Oui	Oui	Oui
Religion	Catholique, pratiquante	Catholique, pratiquante	Catholique pratiquante jusqu'à l'adolescence
Contraception	Aucune	Retrait	Pilule, prise irrégulièrement
Méthode abortive	Seule, avec une sonde et un spéculum	« Lavement » par injection directe dans l'utérus	Méthode Karman
Lieu de l'avortement	Chez elle à Guéret	Chez une amie à Guéret	Amsterdam

Après 1975	Madame D	Madame E	Madame F	Madame G
Année de l'avortement	1979	2014	2010	2016
Age au moment de l'avortement	32	23	17	18
Age au moment de l'entretien	70	26	24	19
Situation conjugale	Mariée	Relation récente, instable	Abusée, grossesse lors du premier rapport	En couple depuis 3 ans
Enfants à charge	2	0	0	0
Études, profession	Secrétaire	Infirmière, diplômée depuis 3 mois	1 ^{ère} générale	Terminale, bac professionnel commerce
Indépendante sur le plan financier	Oui	Oui	Non	Non
Religion	Catholique, pratiquante	Catholique, non pratiquante	Famille catholique, mais elle non croyante	?
Contraception	Ablation d'un stérilet quelques mois avant l'avortement	Arrêt de la pilule quelques semaines avant l'avortement	Aucune	Arrêt de la pilule quelques semaines avant l'avortement
Méthode abortive	Aspiration sous AG	Aspiration sous AG	Méthode médicamenteuse	Aspiration sous AG
Lieu de l'avortement	Guéret	HME Limoges	Hôpital Sainte Croix, Metz	Hôpital à Bordeaux

Annexe 2. Trame d'entretien : l'avortement après sa légalisation

Je m'appelle Caroline Girard de Courtilles, je suis étudiante sage-femme à Limoges. Je m'intéresse à l'avortement avant et après sa légalisation. J'aimerais savoir comment se déroule la prise en charge d'un avortement dans un contexte légale et quelles répercussions il peut avoir sur les femmes l'ayant vécu.

Avec votre accord, j'aimerais enregistrer l'entretien. L'ensemble des données sera anonymisé.

Dans quel contexte avez-vous avorté ?

- Quel était votre niveau d'étude ?
- Aviez-vous une profession ?
- Étiez-vous indépendante sur le plan financier ?
- Aviez-vous une religion ?
- Si oui, laquelle ? Étiez-vous pratiquante ?
- Selon vous, quelle influence la religion pouvait-elle avoir sur votre décision ?
- Quelles sont les raisons qui vous ont poussées à avorter ?
- Quelle était votre situation familiale ? (Mariée, concubinage, divorcée...)
- Votre conjoint était-il présent ?
- Aviez-vous des enfants ?

Quelle était la position de votre entourage et de la société en général par rapport à l'avortement ?

- Quelle position avait votre conjoint par rapport à l'avortement ?
- Quelle position avait votre famille par rapport à l'avortement ?
- Quelle position avait vos amis par rapport à l'avortement ?
- Selon vous, quelle était l'influence de la société, des médias sur l'avortement ?

Quel a été votre parcours pour mettre fin à la grossesse ?

- Comment vous êtes-vous rendu compte que vous étiez enceinte ?
- Comment se sont passées vos démarches pour mettre fin à la grossesse ?
- Avez-vous obtenu de l'aide ? Si oui, par qui ?
- Avez-vous été freiné ? Si oui, par qui ?
- Combien de temps après avoir pris conscience de votre grossesse avez-vous avorté ?

Pouvez-vous me raconter comment s'est déroulé votre avortement ?

- Quelle a été la technique utilisée ?
- Comment la procédure s'est-elle passée ?

- Qu'avez-vous ressenti physiquement pendant l'acte ?
- Si vous avez eu des douleurs, quels ont été les moyens mis en œuvre pour les soulager ?
- Comment évaluez-vous la dimension humaine de l'acte ?
- Quelles ont été les relations que vous avez eu avec la personne qui a mis fin à la grossesse ? Lors de votre rencontre ? Pendant l'acte ? Après celui-ci ?
- Avez-vous bénéficié d'un entretien psychologique ?
- Quels sentiments avez-vous ressenti pendant l'avortement, dans les jours, les mois et les années qui l'ont suivi ?
- Que ressentez-vous aujourd'hui ?

Avez-vous pu en parler à d'autres personnes ?

- Connaissez-vous d'autres femmes ayant vécu une IVG ?
- Si oui, quand l'avez-vous appris ? Avez-vous pu en parler à ces femmes ?
- Avez-vous parler de votre IVG à d'autres personnes (n'ayant pas forcément vécu d'IVG) ?
- Si oui, à qui ? Comment cela a-t-il été interprété ?
- Vous êtes-vous senti jugée ?

Que savez-vous de l'avortement clandestin ? Que savez-vous de l'avortement actuel ?

Qu'en pensez-vous ?

- Que connaissez-vous des différentes techniques utilisées quand l'avortement n'était pas encore légal ?
- Comment imaginez-vous l'avortement clandestin ? (Paiement, prise en charge de la douleur, dimension humaine de la prise en charge, ressenti des femmes)
- Selon vous, quelles pouvaient être les raisons qui poussent les femmes à avoir un avortement clandestin ?
- Que savez-vous sur les méthodes utilisées aujourd'hui ?
- Quel est votre ressenti par rapport à la dimension humaine et médicale de la situation actuelle ?
- Comment percevez-vous les évolutions de la légalisation de l'IVG (remboursement, accès facilité aux mineures)
- Que pensez-vous de la situation actuelle par rapport à la situation d'avant la légalisation de l'IVG ?

Annexe 3. Entretien de Madame B

-Alors, est ce que vous pouvez me raconter un peu... euh... votre vie à l'époque ?

-Et bien, ma vie à l'époque... Je me suis mariée... euh... On s'est connus jeune avec mon... mon... à cette époque... et... il est parti en Algérie. Quand il est rentré, on voulait se marier tout de suite. C'est-à-dire que... il est rentré au mois de février et on voulait se marier à Pâques.

-D'accord.

- Et ma belle-mère n'a jamais voulu qu'on se marie à Pâques. Il fallait qu'on attende les vacances d'été parce qu'on n'aurait pas la famille... enfin bon...

-Et il était parti longtemps en Algérie ?

-18 mois.

-D'accord, et vous étiez restés en contact pendant ces 18 mois ?

-Ah oui, on s'écrivait très souvent.

-D'accord.

-Parce que... Il avait quand même insisté pour qu'on fasse connaissance... Enfin, qu'on connaisse nos parents respectifs... Qu'on se soit présentés avant de partir.

-d'accord.

-Donc voilà.

-Et vous aviez quel âge à cette époque-là ?

-Quand il est parti en Algérie, j'avais 19 ans.

-Hum

-Et on s'est mariés, j'avais 23 ans. Non, je me trompe. Il est rentré d'Algérie au mois de février et on s'est marié au mois de juillet. Donc euhh... Oui, j'avais 23 ans. Oui, c'est ça. (Rire anxieux) Je suis perdue là... qu'est-ce que... Ah oui, donc on s'est fiancés à pâques et on a fait mon fils le jour de nos fiançailles.

-D'accord.

-Parce que vraiment... On avait attendu suffisamment longtemps... euh... (rires). Enfin, ce n'est pas très bien de dire les choses comme ça mais... euh... Et alors...euh...

-Vous n'aviez pas de contraception ?

-Et non... Et ça nous a gâché toute notre vie... Pendant des années... Bon, j'ai eu mon fils au mois de janvier 1963.

-La, vous étiez mariés ?

-Oui. Mais mon père ne m'a pas parlé... Quand il a su que j'étais enceinte, il ne m'a pas parlé pendant quelques temps. Parce qu'à l'époque... euhh... Ce n'était pas dans les normes... euhh... Et puis, à la campagne, vous savez... Maman était beaucoup plus ouverte mais mon père... Mais il ne savait pas que j'étais enceinte quand je me suis mariée.

-Hum

-Je ne lui ai avoué ça que quand je suis rentrée de voyage de noces. C'est-à-dire, quand j'étais enceinte de 4 mois.

-Donc vous commenciez à avoir un petit ventre...

-Euh... Pas trop. Parce que... Je peux vous dire que je faisais attention hein... Enfin bon, j'ai eu mon petit garçon et puis... Je voulais bien un autre enfant mais... Pas tout de suite. Et je me suis retrouvée enceinte et j'ai accouché de ma fille au mois de juillet 1964.

-D'accord, donc un an et demi après le premier...

-Voilà. Et alors là, j'ai dit : « bon, ça suffit hein... ». Et... Au retour de couche, je tombe enceinte. Parce que ben... A cette époque-là... Il n'y avait pas de contraception. Monsieur ne voulait pas prendre de préservatifs.

-Vous lui aviez demandé ?

-Oui. Et j'avais même acheté une boîte de préservatifs. On n'en trouvait pas comme ça à l'époque. Je l'avais commandé et j'ai demandé à ma tante de la recevoir chez elle. Parce que je ne voulais pas la recevoir chez mes parents et je ne voulais pas la recevoir chez moi. (rires)

-Pourquoi pas chez vous ?

-Parce que je ne savais pas comment il allait prendre la chose.

-Ah oui.

-Alors, quand j'ai récupéré ma boîte de... Je lui ai demandé de bien vouloir... mais, négatif.

-Hum... Donc vous aviez une tante avec qui vous étiez...

-Ah oui oui. Mais même avec ma mère. Ma mère était très ouverte. Mais...

-Donc vous parliez de ces choses-là avec votre mère.

-Ah oui. Oui oui. Mais... Maman n'a pas vécu les choses comme moi... Elle s'est mariée très jeune et elle a eu ma sœur 5 ans après. Elle pensait qu'elle n'aurait jamais d'enfants. Mon père est parti à la guerre et je suis née pendant que... Enfin... Pendant la guerre parce que je suis née en 40. Mon père était venu en permission et... Je n'étais pas le bébé attendu hein, croyez-moi. Parce qu'en pleine guerre, ce n'était pas facile. Mais... Elle était contente d'avoir un deuxième bébé. Et puis mon père se disait : « bon ben j'aurai un garçon ». Manque de pot, j'étais la fille non désirée... Mais enfin, très aimée quand même. Oui, j'ai été très aimée par mes parents, mes grands-parents. C'était très bien. Bon, qu'est-ce que je devais vous dire d'autre ? Oui, j'en arrive donc à la naissance de ma fille au mois de juillet. J'ai mon retour de couche, 3 mois après... Là, j'ai dit : « Non, là non. Là, pas question »

-Hum.

-Pour ma fille, je n'avais déjà pas très bien pris la nouvelle. Je m'étais dit : « c'est trop tôt, ça nous pose beaucoup de problèmes ». Parce que ça nous avait posé beaucoup de problèmes de... d'habitation parce qu'on avait un petit logement. Il fallait... du fric. Parce qu'on n'avait pas beaucoup d'argent.

-Hum

-Moi je gagnais plus d'argent que mon mari à l'époque.

-Qu'est-ce que vous faisiez comme travail ?

-J'étais pionne au lycée mais... mon mari était clerc de notaire et il gagnait beaucoup moins que moi. Euhhh... donc quand je me suis retrouvée enceinte pour la troisième fois, je me suis dit : « ça, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. »

-Et comment vous avez su que vous étiez enceinte ?

-Oh ben, je vomissais.

-Donc vous n'avais pas fait d'analyse ou quoique ce soit.

-Non. Non. Et puis... Je suis allée voir mon médecin qui m'a dit : « ma pauvre petite, je suis désolé mais... non. Ce n'est pas possible. 3 enfants, ce n'est pas le bout du monde. Gnagnagna... »

-Donc vous lui avez demandé qu'il fasse quelque chose pour vous ?

-Oui.

-Donc vous vous sentiez assez proche de lui pour lui demander ça.

-Ah oui, oui oui.

-C'était votre médecin traitant ?

-Mon médecin depuis que j'étais enfant.

-D'accord.

-Il a assisté à mes 2 accouchements, il est resté avec moi après. Euhh... Vraiment, le médecin de famille, à l'ancienne. Quelqu'un de très proche... Euhh... bien.

-Hum. Donc en fait, quand vous avez sur que vous étiez enceinte pour la troisième fois, qu'est-ce que vous avez fait ? Vous en avez parlé tout de suite ? A votre mari ?

-Non. A personne.

-Donc, le premier, ça a été votre médecin ?

-Oui. Et puis... J'étais tellement... angoissée... tellement... mal. Que j'ai envisagé le pire.

(silence)

-Par rapport à vous ?

-Oui. Par rapport à moi et ma petite fille.

(silence)

Parce que mon fils n'était pas là. Enfin, il était souvent chez maman parce que j'étais fatiguée. Et...

(silence) En plus, j'habitais au quatrième étage... sans ascenseur... J'étais désespérée... Ce qu'on appelle désespérée. (yeux brillants, regarde ses pieds)

-Hum... (je suis mal à l'aise)

(silence)

-A ce moment-là, j'ai quand même appelé ma sœur qui habitait... Qui n'habitait pas à Guéret. Elle m'a dit : « Tu vas aller voir... telle personne, je pense qu'elle pourra t'aider ».

-D'accord

-Alors là, j'en ai parlé avec mon mari. J'ai dit : « moi je ne peux pas... Je ne peux pas du tout... euhh... m'occuper de trois enfants, aller faire mon travail... euhh... ». Je n'avais personne pour m'aider. J'étais démoralisée. Vraiment.

-Hum. Alors, votre mari... Vous lui en avez parlé quand ?

-Ben... Dès que j'ai pris la décision d'aller voir la personne...

-D'accord.

-Il m'a dit : « Ben, si tu veux. Tu y vas ». Alors, je suis partie à 11 heure du soir, à pied et... Voilà.

-Votre mari ne vous a pas accompagnée ?

-Non.

-Et... Comment il positionnait par rapport à tout ça ?

-Ce n'était jamais de sa faute. Jamais. C'était tout juste si je ne me payer pas le pompier ou le facteur. Alors que... Donc je suis partie. Je suis donc allée chez cette personne, qui m'a accueillie vraiment à bras ouvert. Elle avait assisté à mes 2 accouchements.

-Donc c'était une personne du domaine médical ?

-Oui. Elle n'était pas infirmière.

-Hum.

-Donc elle m'a fait une injection. Je ne saurai pas vous dire de quoi.

-Donc c'était chez elle ?

-Oui. Chez elle.

-Vous étiez que toutes les 2 ?

-Oui. Et je suis repartie comme ça.

-Et vous lui aviez téléphoné avant de venir ?

-Non, je suis allée la voir après en avoir parlé avec mon mari.

-D'accord.

-Donc, je suis allée chez elle... Je suis entrée et... (silence, regarde le sol) Elle m'a dit : « bon, ben écoute, si ça ne passe pas bien, tu appelles ton médecin. »

-Et c'était une piqure dans la cuisse ?

-Non non. C'était une injection... euhh...

-Dans l'utérus ?

-Oui... Qu'est-ce qu'il y avait dans cette poire... Je ne saurai pas vous dire...

-De l'eau savonneuse ?

-Ca je ne sais pas... Je n'ai rien demandé... J'étais tellement... angoissée... Mal...

-Hum...

-C'était dans sa chambre, sur son lit... Elle m'a reçu vraiment... avec son cœur. Elle voyait bien que je n'étais... Vraiment... Pas bien.

-Hum...

-Alors voilà... Elle m'a mis cette poire... euhh... Voilà. Et puis elle a fait plusieurs...

-Plusieurs injections ?

-Oui... C'était comme un lavement. Je ne sais pas. Je ne peux pas dire ce qu'il y avait dedans...

-Hum...

-Alors moi, je suis repartie en me disant... qu'est-ce que ça peut bien faire ? Je ne savais pas... Je... (silence)

-Et ça vous a fait mal quand elle faisait les injections ?

-Oh... C'était... désagréable bien sûr... Mais elle a fait ça... Avec tellement de douceur et... de compassion... Non... Ce n'était pas douloureux. Non. Et... J'ai fait ma fausse couche, le jour du 31 décembre.

-D'accord. Donc C'était combien de jour après qu'elle vous ait fait ces injections ?

-8 jours à peu près.

-D'accord. Et... Pendant cette période, qu'est-ce que vous avez ressenti ?

-Rien. Rien du tout. Pas de maux de ventre. Rien.

-Pas de saignements ?

-Non. J'ai commencé à saigner pour le réveillon du premier janvier.

-Hum. Et là, vous avez eu mal ?

-Oui, un peu. Comme des contractions d'accouchement un peu.

-Humm... Et... Vous pensez que vous étiez enceinte de combien de semaines ?

- Je ne sais pas. Je ne peux pas dire, je ne sais pas. Je ne sais pas parce que à cette époque-là, on... Comment vous dire ? En plus... Je n'osais pas... euh... me refuser... Je n'avais forcément envie de faire l'amour mais je n'osais pas me refuser parce que... euh... On s'aimait vraiment avec mon mari... On s'aimait vraiment. Mais... Je me disais que peut-être il irait voir ailleurs si... Enfin, j'avais peur de ça...

-Hum... Donc vous ne lui disiez jamais non...

-Non... (silence, regarde ses pieds) Mais vous savez que... je me suis retrouvée enceinte très peu de temps après mais... Je n'ai pas voulu recommencer.

-Donc vous avez eu un troisième enfant ?

-J'ai eu une autre fille, oui. C'est-à-dire qu'à 26 ans, j'avais trois enfants. Je me suis mariée à 23 et à 26, j'avais trois enfants. J'ai été obligée de laisser mon travail... Et je peux vous dire que ça m'a gâché ma vie (gorge serrée). Non pas mes trois enfants parce que, je suis très mère de famille, je suis très... Mais, ça nous a vraiment gâché... Enfin... je n'avais plus de désir après. J'avais peur... tellement peur et... mon médecin de famille lui a dit. Il lui a dit : « pas question d'avoir un autre enfant, pas question. »

-Parce qu'il sentait que ça vous avait fragilisé ?

-Ah j'étais à bout. A bout.

-Donc il l'a dit à votre mari ?

-Oui. Et... La nuit de mon accouchement, il est resté avec moi toute la nuit. Mon mari dormait dans le lit à côté. Mon médecin est resté toute la nuit à côté de moi parce qu'il avait peur que je fasse une hémorragie. Toute la nuit, il est resté avec moi, à me parler, à... me demander comment j'allais, à... Mais... c'est une expérience qui m'a gâché ma vie.

-L'avortement ?

-Oui... (gorge serrée). Oui, parce que je me suis sentie tellement seule devant... (silence)

-En fait, vous vous êtes confiée à qui ?

-Mon médecin et ma sœur... Je vais vous dire... Pour ma troisième grossesse, ma fille est née au mois de février et mes parents ont su que j'étais enceinte au mois de janvier. Maman se disait : « Mais enfin, qu'est-ce qu'elle a ? Elle a grossi ». Je ne posais pas mon manteau quand j'arrivais chez mes parents. Je me rappelle, j'avais un manteau un peu vague. Je ne posais pas mon manteau.

-Pourquoi vous ne vouliez pas qu'ils sachent que vous étiez enceinte ?

-(silence) J'avais un peu honte aussi... (gorge serrée, yeux humides)

-Pourquoi vous aviez honte ?

(Silence, yeux humides)

-Je ne sais pas comment vous expliquer mais... (silence, s'effondre en larmes)

-Je suis désolée de faire remonter toutes ces émotions... (silence, je lui tends un mouchoir). Vous voulez qu'on fasse une pause ?

-Non, non.

-Je suis désolée...

-Non, non, ce n'est pas grave, c'est des souvenirs qui remontent (souris). Et puis, je pleure facilement. Oui... Je crois que j'avais un peu honte... Vous voyez... 3 fois enceinte en 3 an... Et puis je ne savais pas comment j'allais me débrouiller...

-Hum...

(silence)

-3 enfants avec un petit salaire... On avait quand même un appartement à payer... ça faisait beaucoup de problèmes... Vous savez, quand j'ai eu ma dernière petite fille, les deux autres ne montaient pas les marches. J'avais une brave dame âgée qui habitait au rez-de-chaussée. Je lui descendais mes deux aînés, je remontais chercher mon couffin, j'allais chercher la voiture, je mettais la voiture sur le trottoir avec la trouille d'avoir un PV, je mettais mes enfants dans la voiture et je recommençais quand on

rentrait. Je peux vous dire que pas une seule fois j'ai pris mon landau pour emmener mes deux filles se promener.

-Pourquoi ?

-(silence) Quand je vois des mamans aujourd'hui avec 3... Euh... Je... (silence). Vous savez, quand *** est née, *** avait 18 mois, elle marchait comme une petite fille de 18 mois donc je ne pouvais pas... Il fallait que je la tienne, ou que je la pose sur le landau pour pouvoir me promener donc... Je partais à la campagne dès que j'avais un moment. Je les mettais tous dans la voiture et je partais à la campagne chez mes parents. Comme ça, je les mettais dehors... C'était plus facile pour moi.

-Hum... et oui, c'est sûr...

-Voilà.

(silence)

-Et... L'avortement exactement, c'était en quelle année ?

-En 64.

-D'accord. Et, est ce qu'après la naissance de votre dernière fille, vous avez eu un moyen de contraception ?

-Oui, j'ai eu la pilule. Mon médecin m'a dit tout de suite : « la pilule »

-Et votre médecin avait l'habitude d'en donner aux femmes ?

-Euhh... C'était très... je vous dis, il me l'a prescrite en 64. Non, en 66 ! Il me l'a prescrite après la naissance de ***.

-Tout de suite après ?

-Tout de suite après.

-Et vous vous sentiez comment avec cette pilule ?

-Ah ben, ... euh... Je me suis dit : « Mince, c'est quand même... ». Enfin, c'était tout à fait les débuts de j'étais un peu soulagée quand même. Je n'étais pas soulagée parce que je me suis retrouvée avec un masque, enfin des tâches partout la pilule. Je vous dis, j'avais comme un masque de grossesse là (me montre sur son visage)

-Hum.

-Je me disais : « Mais, ce n'est pas possible ? Je vais rester comme ça toute ma vie ? ». Bon, alors après, il m'a dit : « bon, un stérilet ? ». Et donc j'ai eu un stérilet.

-Hum... Et avant d'avoir ces moyens... techniques, vous faisiez comment ? Méthode des températures... ?

-Non, parce que tout le monde me disait que c'était de la frime. On utilisait le retrait surtout... Mais... qui ratait souvent.

(rires)

Voilà, c'est comme ça que j'ai eu trois enfants. C'est gai de dire ça ! Et c'est vrai que... J'aurai voulu avoir trois enfants, mais pas dans ces conditions. Pas du tout dans ces conditions. Vous ne pouvez pas vous occuper de trois enfants comme ça. Ce n'est pas possible. Leur apporter toute l'attention donc un enfant a besoin... Je me souviens de... ***. Elle avait 18 mois quand sa sœur est née. Elle avait une petite chaise. Vous savez une toute petite chaise de poupée. Elle s'asseyait sur cette petite chaise et je trouvais qu'elle avait un air triste. Et je me disais tout le temps : « ben oui, tu t'occupes tout le temps du bébé... ». Mon fils n'avait pas ce problème. Parce que mon fils, maman me le prenait souvent. Maman me disait : « oh, je peux le garder. Un, ce n'est pas un problème » Mais deux... . Et puis, je ne pouvais pas me décharger quand même complètement sur ma mère. Ma belle-mère m'a toujours dit : « Bon dieu, vous êtes brave ». Oui... Dans la mesure de ses moyens... (ton ironique)

(rires)

Vous savez, j'ai été élevée dans une institution religieuse. Et... Avec tout ce que ça comporte. C'est-à-dire qu'on vous enseigne que le plaisir c'est un péché, que... l'acte sexuel c'est un péché... Et... il en reste toujours quelque chose. Toujours. Et... J'ai beaucoup culpabilisé. Quand je me suis retrouvée enceinte, j'ai beaucoup culpabilisé... Oui...

-Et... Vous avez eu une éducation religieuse, mais... Vous, vous êtes croyante ?

-Oui, je suis croyante. Mais, je n'avais pas ce... Enfin, je ne pensais pas que cette éducation que j'avais reçue dans cette institution, m'aurait marquée autant.

-Hum

-Mais... En fait, ça m'a beaucoup marquée quand même. Oui... Je culpabilisais de faire l'amour... Et quand je me retrouvais enceinte... C'était... (silence) C'était comme une punition...

-Hum... Et... Est-ce que la religion... ça a eu une influence sur votre décision ? Quand vous avez décidé de ne pas garder cette grossesse...

- (silence). Je crois que ça m'a marqué après. Parce que... Pour la religion chrétienne, c'est un crime hein... Mais... quand j'ai pris ma décision, je ne pensais pas à ça. Non...

-Et, qu'est-ce que vous avez ressenti juste après être allée chez votre amie qui vous a fait ces injections ?

-J'avais tellement peur... Peur que ça ne fonctionne pas... Et peur aussi que... qu'il m'arrive quelque chose de grave. Parce qu'à ce moment-là, je laissais quand même 2 petits enfants s'il m'arrivait quelque chose. C'était quand même risqué... Enfin à l'époque euh...

-Vous aviez entendu parler de tout ça avant que ça vous arrive ?

-Oh bah oui, bien sûr. Quand j'étais pionne par exemple... Vous savez, il y a toujours eu des filles plus... Je ne vais pas dire plus légère... Ce n'est pas le mot qu'il faut employer mais... Qui ont une vie avant de se marier... Une vie sexuelle avant d'être mariée. Il y en a toujours eu. Et il y a toujours ce genre d'accidents hein. Et alors... Oui, je sais qu'il y a eu des jeunes filles à qui s'est arrivé. Ça s'est toujours bien passé... Enfin... Aucune n'en est morte. Après... On ne sait jamais vraiment comment ça se passait... C'était des... Des rumeurs... des « on raconte que... ». Je vais vous dire... J'étais pionne d'internat à une époque et... Il y avait un dortoir de gamines. Des gamines qui avait 12-14 ans à peu près. Et j'avais pris en affection une petite gaminette qui pleurait souvent. Et alors, le soir, quand je faisais ma ronde, je m'arrêtais une minute auprès d'elle et puis... Un jour... On a appris qu'elle avait accouché toute seule dans les waters du lycée... (silence). Ça m'a... Toute seule... Dans les waters à 14 ans...

-Et vous n'aviez pas remarqué qu'elle avait un ventre... ?

-Non.

-Elle non plus peut-être...

-Ben, je ne sais pas... Si... Certainement qu'elle le savait. Parce qu'elle pleurait souvent. Mais elle ne m'a jamais dit ce qui se passait. Et j'ai su par la suite que c'était un monsieur... Enfin pas d'un certain âge mais par rapport à elle, oui. C'était quand même quelqu'un de... Et ça, ça m'avait...

-Hum... Et elle l'avait gardé son bébé ?

-Oui, oui. Elle l'a plié dans sa blouse. Elle l'avait mis... C'est parce que son bébé a pleuré que quelqu'un l'a entendu.

-Hum...

-C'était horrible comme... euhh... je crois que ça aussi, ça m'a beaucoup marqué.

-Et des histoires d'avortements, vous en avez entendu parler ?

-Oh oui.

-Et vous saviez que ça pouvait mal tourner ?

-Oh oui. Je n'en ai pas connu mais... des femmes qui ont eu des problèmes d'infections. Enfin, j'en ai entendu parler beaucoup mais... Des femmes qui sont mortes, je n'en ai jamais connu. Non... Et puis... On ne parlait pas beaucoup de ce genre de choses vous savez. Moi je sais que... A mes amies, je n'ai pas parlé de ça. On en parle maintenant avec *** et avec *** très librement mais c'est une autre époque. (des amies)

-Hum... Et c'est les seules personnes avec qui vous en avez parlé ?

-Oh, j'ai bien dû en parler avec d'autres personnes mais... Non... Pas beaucoup.

-Et vous avez mis combien de temps avant d'en parler ?

-Ouhhh... Longtemps. Oh oui, très longtemps.

-Et à votre médecin, vous lui en aviez reparlé après ?

-Ben lui... il ne voulait pas trop savoir comment ça s'était passé. Qui j'avais été voir... Enfin... Ce qui était logique dans le fond.

-Pourquoi ?

-Ben... Parce que c'était quelqu'un qu'il rencontrait très souvent. Et oui... C'était quelqu'un qui travaillait à la clinique donc... euhh... Lui, il ne voulait pas intervenir donc euh... (silence)

-Et, j'ai oublié... Vous m'avez dit... Qui est ce qui vous avez donné l'adresse de cette femme ?

-Ma sœur.

-Ah oui.

-Enfin, elle m'a dit d'aller la voir. Elle ne savait pas si elle pourrait faire quelque chose. Mais elle m'a dit d'aller la voir parce que... Ben, parce que d'abord elle était présente pour nos accouchements et puis... euh... C'était vraiment quelqu'un de chaleureux, de compréhensif, de... chaleureux. Oui, vraiment.

-Donc vous aviez confiance en elle ?

-De toute façon, je n'avais pas le choix. Non, je n'avais pas le choix. Il fallait... Quand j'y repense, je me dis : « Tu as quand même été gonflée ». (rires) Parce que j'avais très peur. Très très peur. Ça je reconnais que... (silence)

-Peur de l'acte ?

-Non. Peur des conséquences.

-Hum.

-Oui, peur des conséquences. Parce que je me disais aussi : « Et si ça ne marche pas ? » Et... » Tu peux peut-être avoir un enfant anormal ? ». On se pose un tas de questions... On n'était pas au courant... On n'avait pas la télé comme aujourd'hui. Il y avait la télévision mais... On ne parlait surtout pas de choses comme ça, comme aujourd'hui ou il y a des émissions médicales ou on... Je vois, j'ai une petite fille qui sait depuis longtemps que... (long silence) Heureusement, vous êtes jeunes, vous n'êtes plus confrontés à ce genre de problèmes.

-Hum

-On peut encore l'être parce qu'on peut... se laisser surprendre mais... Je pense qu'aujourd'hui... Non... Ce n'est pas... Ce n'est pas pareil... Je pense que ça arrive mais... Chez les jeunes, chez les gamines.

-Oh vous savez, pas seulement...

-Ah oui ?

-Non, vraiment, pas forcément. On va en stage dans... les services des IVG, et vraiment, il y a tous les âges... Alors, oui, il y a des jeunes femmes, mais... Pas seulement. Comme vous dites, on peut se faire surprendre à tous les âges.

-Ah oui... Je pensais vous voyez... Et puis, je pense qu'il peut y avoir des accidents même avec la pilule.

-Ah oui, aussi.

-C'est... Ah oui... Et puis, il y a quand même pas mal de personnes qui ne peuvent pas prendre la pilule... Enfin, peut-être que maintenant elles sont mieux dosées.

-Oui, certainement mais... Il y a des femmes chez qui c'est contre-indiqué... Enfin, il y a d'autres solutions, mais parfois ça peut être compliqué.

-Ah oui. Bon, je vois, ma petite fille... Bon, elle n'est pas mariée, elle a 24 ans. Elle voudrait qu'on lui mette un stérilet parce qu'elle supporte mal la pilule et... Le médecin lui dit tout le temps : « Oui, mais pas avant d'avoir eu un enfant »

-Ah... Alors qu'elle pourrait hein !

-Ben bien sûr ! C'est ce que je lui ai dit l'autre jour. Je lui ai dit : « Ecoute, vois un autre gynéco ». Pourtant, elle a un gynéco qui est bien. Moi, il me ferait peur parce qu'il mesure je ne sais pas combien... Il a des mains 3 fois comme les miennes... Ce n'est pas lui que j'irai voir !

(rires)

-Alors... Je regarde si j'ai d'autres questions à vous poser...

-C'est marrant, vous m'avez obligé à repenser à des dates... Que je... que je voulais oublier.

-Oh je suis désolée...

-Oh non, ne vous inquiétez pas. Alors ça, non, ne vous inquiétez pas. Mais c'est vrai qu'on a toujours un petit jardin ou on veut mettre des choses qui nous ont un peu blessées...

-Hum... Je suis désolée...

-Non, non. Allez, on continue.

-Alors, qu'est-ce que vous avez ressenti après avoir... fait la fausse couche ?

- Dans mon corps ou dans ma tête ?

-Dans votre tête. Enfin... les deux.

-Les deux. Alors... J'étais débarrassée. J'étais soulagée. Oui. Et, je peux vous dire que j'ai... Oui, c'est ce que j'ai éprouvé. Le lendemain, j'ai pensé à autre chose mais sur le moment j'ai... J'étais soulagée. C'est vrai.

-Et le lendemain ?

-Ben, après, je vous dis... euhh... Je me suis retrouvée enceinte quelques mois après... Et là, j'ai dit : « Non, je ne recommence pas »

-Et pourquoi vous vous êtes dit ça ?

- (silence, regarde ses pieds) Est-ce que je ne voulais pas revivre ça ? Est-ce que... Oui... Je pense que c'est ça. Je ne voulais pas revivre ce que j'avais vécu. Toute seule... parce que c'est pareil, une fausse couche, vous la faites accompagnée ou toute seule. Moi... J'étais toute seule.

-Et vous pensez que vous auriez eu besoin d'en parler après ?

-J'aurai eu besoin que mon mari me tienne la main.

-Hum..

-Vous voyez ce que je veux dire... Dans leur tête, c'est la femme qui est responsable de ça... C'est une affaire de femmes, voilà tout. Mais... Ce n'est pas une affaire de femmes. Un enfant, ça se fait à 2. Et quand une femme dit : « non, ce n'est pas le moment », il faut le mari soit conscient que ça n'est pas le moment.

-Vous, vous n'osiez pas lui dire ?

-Ah si, je lui disais mais... Pour lui, c'était toujours le moment... Je lui en ai beaucoup voulu...

-Vous lui avez dit ou vous l'avez gardé pour vous ?

-Je ne lui ai pas dit, mais je lui ai fait comprendre.

-Hum

-Parce que, je peux vous dire qu'après mon accouchement... Après la naissance de ***... J'ai dit à mon médecin... Je lui ai dit : « vous lui dites bien, que je ne veux pas d'autres enfants et qu'il n'en faut pas d'autres. Et que quand je lui dirai non, ça serait non ». Mais... Je me suis privée... beaucoup.

-Hum... Et après la pilule est arrivée...

-Et après la pilule est arrivée. Heureusement. A l'époque, on disait : « La pilule ça fait grossir, la pilule si, la pilule ça... ». Alors, c'est vrai que je me suis retrouvée avec pleins de tâches. La partout... Je me disais : « Si tu restes comme ça ma fille, tu vas être bien ». Parce que je n'avais que 26 ans. Mais après tout, ça n'avait pas d'importance... On pouvait... être tranquilles... Et... Mais bon, je me disais : « mince, ces tâches ». Et puis, dès que j'ai pu, j'ai fait mettre un stérilet.

-Et les tâches ont disparues...

-Et les tâches ont disparues.

-Hum

-Je vais vous faire rire mais... c'était des tâches un peu brunes, alors pour les cachées je faisais une infusion de thé.

-Et ça fonctionnait ?

-Ah oui !

(rires)

Si vous voulez avoir le teint un peu halé, vous faites une infusion de thé. Je faisais rire les personnes qui me voyaient faire ça. Quelque fois, ma sœur venait et je lui disais : « Tu vois, regarde ». Avec mon thé fort là, j'avais l'impression que ça dissimulait quelque chose, je ne sais pas si ça dissimulait vraiment mais... ça teintait un peu la peau, ça c'est sûr.

(rires)

-Est-ce que vous avez eu peur ? Comme c'était illégal avant 75... Est-ce que vous avez eu peur de la... des autorités ?

-Je n'y ai jamais pensé. Non... Parce que j'avais confiance en cette dame... Et puis après tout, qu'est ce qui prouvait que je n'avais pas fait une fausse couche spontanée ? Non, je n'ai jamais pensé à ça. Vraiment. Ça ne m'a pas effleuré ça par contre. Vous dire que j'ai eu peur pour aller chez elle, pour revenir... Oui. Vraiment, très très peur.

-Vous aviez peur de quoi à ce moment-là ?

-Peur de ce qui allait se passer, peur... Peur tout court. Parce que... Sortir seule à 11 heure du soir pour aller dans une petite rue... J'étais angoissée. Mais j'avais surtout peur de ce qui allait se passer.

Je n'ai pas pensé un seul instant qu'elle pouvait me dénoncer. Non, j'avais une entière confiance. Et c'était... En plus, elle a fait ça gratuitement.

-Ah, c'est ce que j'allais vous demander.

-Oui, elle a fait ça gratuitement. Je peux vous dire qu'on l'a remerciée... Ma sœur habitait une région où on fait beaucoup de foie gras et... Elle a été gâtée en foie gras.

(rires)

-Et vous lui aviez proposé de lui donner quelque chose ?

-Non. Je ne lui ai pas proposé parce que je savais qu'elle faisait ça pour moi.

-Et elle avait l'habitude de faire ça ?

-Je ne peux pas vous dire. Ça je ne sais pas.

-Hum...

-Mais... Elle a fait ça spontanément, vraiment... Parce qu'elle a vu que... Ce n'était pas possible. Et... On est restées... Je pouvais la rencontrer n'importe où. On s'embrassait comme deux vieilles amies. Elle a fait ça vraiment... Pour moi. Elle l'a peut-être fait pour d'autres, je n'en sais rien, et je ne veux pas le savoir.

-Et vous êtes resté en contact avec elle ?

-Oui. Toute sa vie je suis restée en contact avec elle. Elle est morte maintenant mais euhh... Oui.

-D'accord.

-Ah oui, vous savez... Pour moi c'était... Quelqu'un d'important qui avait eu pitié de moi... Elle n'a certainement pas eu pitié mais... C'est quelqu'un qui a fait quelque chose pour moi d'énorme... D'important, de... Oui...

-Et maintenant, vous y pensez encore ?

-A l'avortement ?

-Oui

-Non. J'y ai pensé longtemps. J'y ai pensé longtemps. J'y repense avec vous. Vous voyez, les dates... euhh... J'arrive à oublier les dates... Non... Non... Et je ne voudrai pas avoir cette euhh... Pendant longtemps, je me suis dit : « ben, c'était peut-être l'enfant... ». Je ne sais pas, j'avais des idées bizarres. Et puis, ça n'a pas duré parce que... *** est arrivée et il fallait que je m'occupe beaucoup.

-Vous aviez quoi comme idée par rapport à cet enfant ?

-Ben, vous regrettez quand même un petit peu. Peut-être que cet enfant... euhh... aurait été tout pour moi, aurait été... J'avais des idées comme ça. J'y pensais. Maintenant, je n'y pense plus. Non, il y a prescription.

-Oui... C'est quelque chose que vous avez oublié. Ou... Que vous avez essayé d'oublier.

-Euhh... J'aurai certainement des comptes à rendre. (elle me souri)

-Pourquoi des comptes à rendre ?

-Ben... Je suis catholique quand même. Chrétienne... On verra bien... Au jour du jugement dernier... Peut-être que... Je ne sais pas ! (rires) C'est bête ce que je dis mais...

-Ah oui, d'accord... Vous allez loin là !

-Ben oui, mais... Enfin ... Bref, on verra bien !

(silence)

-Et, selon vous, quelle était l'influence de la société par rapport à l'avortement ?

-Ah... Si on se faisait... Enfin, si ça se savait, à l'époque, on aurait été montré du doigt. Et moi, je peux vous dire que mon père, il aurait eu du mal à l'encaissé. Et alors ma belle-mère... N'en parlons pas.

-Vos parents n'ont jamais su ?

-Non. Pas par moi. Je me demande si ma sœur n'a pas vendu la mèche auprès de ma mère parce qu'elle était assez roublarde pour faire ça.

-En tous cas, votre mère ne vous en a jamais parlé...

-Non, non... On ne parlait pas de ces choses-là.

-Hum

-Non mais mère aurait compris. Parce que ma mère était... était quelqu'un de très très... Très ouvert... très très douce... Très très... Et puis elle voyait la difficulté dans laquelle j'étais.

-Hum

-Et vous savez, je me suis retrouvée veuve à 42 ans, avec trois adolescents... Ça n'a pas été une sinécure quand même. Mais enfin, c'est comme ça...

-Hum... Et l'influence de médias à l'époque ?

-Oh... Et bien à l'époque... Moi je ne peux pas bien en parler parce que j'étais dans une petite ville comme Guéret... Euhh... Ils ne parlaient pas vraiment de ça... Non...

-Est-ce que vous vous rappelez de mai 68 ?

-Oh oui.

-C'était comment ?

-Ben c'est pareil. Mai 68 on le voyait à la télévision mais finalement à Guéret... Pour nous c'était quelque chose d'extraordinaire. On voyait ça comme... Comme quelque chose qui ne nous concernait pas beaucoup.

-C'était à Paris quoi...

-C'était à Paris... C'était ces jeunes qui étaient libres, qui voulaient tout et qui faisaient tout pour l'avoir et... La seule chose qu'on pouvait regretter c'était... C'était ces bagarres qu'il y avait, c'était... Mais... en fait, on ne vivait pas ça. On le vivait par télévision interposée mais... C'est tout.

-Mais comment les gens réagissaient devant tout ça ? Vous, devant votre télévision, comment vous réagissiez ?

-Ça choquait certaines fois... Moi ce qui me choquait certaines fois c'était les bagarres mais je comprenais aussi que... Qu'il y avait un ras le bol, qu'ils espéraient en sortir, qu'ils espéraient avoir une vie meilleure. Oui... j'ai des amies qui étaient sur les barricades en 68... elles pourraient en parler, moi... Pas vraiment. On voyait ça à la télé. C'était quand même extraordinaire ces personnes qui descendaient manifester dans la rue. C'était... les rebelles... C'était... La libération des mœurs...

-Hum... Je regarde si je n'ai rien oublié... (silence) Hum... De quelles techniques vous aviez entendu parler à l'époque pour mettre fin à une grossesse ?

-Euh... J'avais entendu parler d'une canule qu'on pouvait s'insérer dans le... Et de piqûres... Mais à qui s'adresser pour avoir tout ça ? Je ne savais pas. Et puis je n'aurai pas osé demander... euhh... On ne pouvait pas en parler... Si ma sœur ne m'avait pas dit d'aller voir cette personne, je ne sais pas comment je me serai débrouillée... J'aurai été obligée d'en parler à quelqu'un d'autre... Mais à qui aurai-je pu en parler ? A qui ? Quelqu'un... Il y avait certainement des personnes dans mon entourage qui avaient déjà fait ce genre de choses mais qui n'en parlaient pas. C'est ça le hic.

-Hum... Et est-ce que vous connaissez les moyens qui sont utilisés actuellement ?

-Sorti du stérilet, du diaphragme, de... La pilule... euhh...

-Et par rapport à l'avortement ?

-Ben... euhh...

-Non, vous ne savez pas.

-Ben... à part l'avortement médical... euhh...

-Vous en avez entendu parler à la télé ?

-Oui. On en parle quand même très librement maintenant mais... vous dire comment ils font... non. Mais... je pense que maintenant les gamines vont au planning familial quand elles ont un problème et... ça se passe normalement à l'hôpital. Je pense que c'est comme ça. Mais vous savez, j'ai 77 ans hein ! Alors... c'est quelque chose qui ne me concerne plus tellement !

(rires)

-Et du coup, comment vous percevez la prise en charge médicale actuelle ?

-Pour les avortements ?

-Je trouve ça bien. Même très bien. Je pense que... la femme doit être quand même très rassurée d'avoir... euhh... déjà de savoir qu'en cas d'accident, elles ont le choix. Elles ne subissent plus... Comme moi j'ai pu subir mes grossesses aussi rapprochées. Bon, il y a la pilule maintenant mais... Pour les gamines... Bon, un accident est vite arrivé. Et puis... Elles doivent être rassurées d'avoir un médecin qui fait les choses correctement. Le traumatisme... euhh... les femmes qui se font avorter ont forcément un traumatisme. Plus ou moins gros, mais il y a forcément un traumatisme.

-Hum

-En tous cas, la peur ne doit pas être la même quand même. Les suites... euhh... Enfin, elles peuvent être dramatiques certaines fois, certainement, mais... il y a quand même beaucoup moins de risques

que ce que j'ai fait. Parce que quand même ce que j'ai fait... il fallait le faire hein ! Parce qu'à l'époque, on parlait des... aiguilles à tricoter... Je ne savais pas ce qu'elle allait me faire hein ! finalement, ça a été beaucoup plus... beaucoup moins traumatisant que l'idée de... des aiguilles à tricoter. Cette idée-là me paraissait quand même...

-Et là... Bon vous y avez déjà un peu répondu... Mais que pensez-vous de la situation actuelle par rapport à la situation de l'époque ?

-Je trouve que... les mamans actuelles sont un peu trop laxistes. Enfin, je ne parle pas de tout le monde mais... euhh... hier ou avant-hier, je regardais un peu la télévision et... une gamine de 14 ans qui a eu un bébé... je me dis quand même... C'est énorme... A notre époque... Est-ce qu'on ne s'occupe pas d'elle ? Est-ce qu'elle est toute seule ? On se pose des tas de questions. Et là, les assistantes sociales font quoi ? Parce que vous n'allez pas me dire que cette petite fille de 14 ans, parce que c'est une petite fille, elle ne va pas avoir toute sa vie des tas de problèmes parce qu'elle a eu 5 minutes de... même pas de plaisir, parce que je suppose que ça n'est même pas du plaisir. Ce n'est même pas ça. Je ne sais pas su tout si c'était avec quelqu'un de son âge ou avec quelqu'un qui l'a violé... euhh... Je trouve qu'aujourd'hui il y a vraiment... Moi j'ai peut-être été élevée avec cet esprit de faute... dans la religion catholique... dès que vous faisiez quelque chose qui était défendu... Mais, aujourd'hui... Ces gamines, n'ont plus du tout cet esprit-là... Enfin, je ne sais pas mais... Enfin, vous qui êtes jeunes, comment vous voyez les choses ?

-Ben... Je pense qu'il faut un juste milieu entre les 2. Parce que vivre tout le temps en se disant qu'on faute... Ce n'est peut-être pas très... épanouissant... Enfin, je ne sais pas hein mais... Maintenant, peut être que certaines jeunes filles ne sont pas très... Enfin, les parents ne s'en occupent peut-être pas très bien mais... moi je crois que c'est une minorité. Enfin... C'est des exceptions, comme il y en a pour tout !

-Ah mais... je ne suis pas d'accord avec la façon dont j'ai été élevée... Enfin, je remercie les sœurs chez qui j'ai été élevée parce qu'elles m'ont donné d'excellents principes, elles m'ont donné énormément de choses, elles... Mais ce n'est pas elles qui donnaient... Enfin, on avait des retraites. Ces retraites... Enfin, le prêtre qui nous faisait ces retraites, la notion de faute était là, c'était dur ! Juste, si on regardait un garçon, c'était une faute ! Et moi, je me disais quand même...

-Oui, là, c'est quand même trop... Enfin, c'est mon avis.

-Oui, oui... C'était beaucoup trop. Et aujourd'hui, ce n'est plus du tout comme ça. Enfin, je trouve que c'est trop laxiste.

Université de Limoges

École de sage-femme

Mémoire pour le diplôme d'État de sage-femme

GIRARD de COURTILLES Caroline

« L'avortement avant et après sa légalisation »

Présenté et soutenu publiquement le 28 août 2018

Directeur de mémoire : Christophe GAUBERT

Guidante de mémoire : Marie-Noëlle VOIRON

Résumé :

La pratique de l'avortement est répandue dans toutes les sociétés depuis l'Antiquité. Sa légalisation date de 1975, grâce au vote de la loi Veil.

Nous avons souhaité savoir quelle perception de l'avortement ont deux groupes de femmes confrontées à cet acte, que ce soit avant ou après sa légalisation. Une étude qualitative basée sur des entretiens semi directifs a été réalisée auprès de 7 femmes, 3 l'ayant vécu avant 1975, et 4 après.

Issu d'un combat opiniâtre, la légalisation de l'avortement a été approuvée par la grande majorité des françaises et constitue une véritable révolution médicale. Elle fait cependant l'objet de réprobations morales et sociétales encore actuellement.

Mots clés : avortement, IVG, légalisation, avant, après, femmes.

